

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU  
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

## **BILAN ANNUEL 2003-2004**



Avril 2005

*Développement durable,  
Environnement  
et Parcs*

**Québec** 

*Dépôt légal  
Envirosdoq ENV/2005/0129*

## Note au lecteur

Ce bilan gouvernemental, rédigé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, coordonnateur de la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau (PNE), présente le premier bilan de la PNE depuis son lancement en novembre 2002.

L'objectif principal de ce bilan est de connaître l'état d'avancement des engagements de la Politique et les efforts en ressources humaines et financières consacrés par chaque ministère en 2003-2004. Cet exercice permet de déterminer quels axes d'intervention de la Politique nationale de l'eau ont été privilégiés et quels sont les ministères qui ont participé de plus près à sa mise en œuvre.

Ce bilan doit être considéré comme un bilan administratif, la PNE étant trop récente pour que l'on fasse une véritable évaluation environnementale de sa mise en place et du respect de ses orientations. Cette évaluation sera plutôt réalisée après la cinquième année de mise en œuvre, ainsi qu'il est spécifié dans le dernier engagement de la PNE.

Veillez noter que l'appellation des ministères et organismes a été mise à jour à l'année 2005.

### Rédaction et coordination :

Philippe Gentes  
Secrétaire de la Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

### Avec la collaboration spéciale de :

André Ouellette	Ministère des Affaires municipales et des Régions
Julie Bordeleau	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Jean-François Bergeron	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Jean Benoit	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune Faune-Québec (assisté par Bruno Bélanger)
Albert Daveluy	Ministère de la Santé et des Services sociaux
Stéphane Caux	Ministère du Tourisme

### Remerciements :

À tous les représentants de la Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau, de la Table ministérielle (MDDEP) et plus particulièrement au personnel de la Direction des politiques de l'eau du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

À toutes les personnes-ressources des ministères maîtres d'œuvre ou partenaires des engagements de la PNE et plus particulièrement à celles et ceux qui ont participé à l'élaboration du bilan 2003-2004.

## SOMMAIRE

La Politique nationale de l'eau (PNE) a été rendue publique le 26 novembre 2002 et la coordination de sa mise en œuvre a été confiée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), en collaboration avec ses partenaires gouvernementaux. Pour effectuer adéquatement cette tâche, le MDDEP a relancé la Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau (TIPNE), déjà engagée dans le processus d'élaboration de la Politique.

Le mandat de la TIPNE est de coordonner la mise en œuvre des 57 engagements de la PNE, d'assurer le suivi des travaux, d'approuver les plans d'action et les rapports annuels, d'effectuer les consultations, de former des groupes de travail techniques au besoin et de donner des avis gouvernementaux. La Table interministérielle est composée des ministères et organismes suivants : MDDEP, MAMR, MAPAQ, MDEIE, TQ, MELS, MRI, MRNF, MSP, MSSS, MTQ, SAIC, SAA, SIQ. Ces ministères et organismes se partagent la maîtrise d'œuvre des 57 engagements de la Politique de la façon suivante : MDDEP : 46 %; MAMR : 24 %; MAPAQ : 9 %; MRNF : 8 %, TQ : 4 %; autres ministères et organismes (MDEIE, MSSS, MRI, SAA, SIQ) : 9 %.

Pour la mise en œuvre de la PNE, un plan d'action a été préparé en collaboration avec les partenaires gouvernementaux. Le plan comprend la description des actions à réaliser pour chacun des engagements, le nom du maître d'œuvre, l'échéancier, des indicateurs de suivi et l'état d'avancement des actions. C'est ainsi que 126 actions ont été retenues par les ministères et organismes pour mettre en œuvre les 57 engagements de la PNE. Une fiche de suivi de chacun des engagements est mise à jour deux fois par année par les ministères et organismes maîtres d'œuvre.

À la suite de la première année de mise en œuvre, un bilan gouvernemental à caractère administratif a été dressé afin de connaître l'état d'avancement des actions et les efforts en ressources humaines et financières affectées à la PNE par chacun des ministères. Ainsi, en date du 31 mars 2004, 60 % des 126 actions étaient en cours, 35 % étaient inactives ou avaient été reportées et 5 % étaient complétées. Le plan d'action a été réalisé avec le personnel en place et les budgets courants des ministères et organismes.

Ainsi, 348 personnes, soit 192 professionnels ou professionnelles et 156 techniciens ou techniciennes, ont contribué, de manière directe ou indirecte, à la mise en œuvre de la PNE en 2003-2004. Les dépenses en salaire et fonctionnement de ces personnes ont été évaluées à 17,35 M\$, tandis qu'un montant de 58,57 M\$ a été distribué en contrats ou subventions. Le coût global de la mise en œuvre des engagements de la PNE s'élève donc à 75,9 M\$ (y compris une contribution du fédéral de 13 M\$ en subventions aux infrastructures).

Les efforts en ressources humaines et financières ont été répartis principalement selon les axes d'intervention suivants : la gestion intégrée de l'eau par bassin versant et le développement des connaissances (4 M\$), la gestion du Saint-Laurent (2,1 M\$), la protection de l'eau potable (11,1 M\$), la protection des écosystèmes aquatiques (3,5 M\$), l'assainissement agricole (39 M\$), les infrastructures municipales et les services d'eau (14,5 M\$). Les sommes restantes ont été attribuées aux engagements relatifs à l'assainissement industriel et municipal, au récréotourisme ainsi qu'à certains autres engagements qui n'en sont qu'à leur début de mise en œuvre.

Les principales réalisations issues de la première année de mise en œuvre de la PNE sont :

- La mise en place de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV), un soutien technique et financier de la part du gouvernement aux organismes de bassins versants prioritaires et l'élaboration d'un cadre de référence et de guides sur la GIEBV;
- La collecte et la diffusion de connaissances sur l'eau de surface, l'eau souterraine et les milieux aquatiques, notamment des trousseaux d'information sur les 33 bassins prioritaires, l'inventaire des aquifères, l'inventaire des espèces menacées et vulnérables et l'inventaire des milieux humides;
- Un cadre d'orientation sur la gestion intégrée du Saint-Laurent et une plus grande participation du Québec dans les décisions concernant le bassin Grands Lacs–Saint-Laurent;
- Un soutien financier important pour la mise aux normes des installations d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable, les premières bases d'une stratégie de protection des sources de captage d'eau et une consolidation du réseau de santé publique;
- Une protection accrue des écosystèmes aquatiques par la restauration d'habitats fauniques, une analyse de l'efficacité du cadre légal et réglementaire de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, des projets pilotes sur l'établissement de corridors boisés en milieu agricole, l'inauguration de réserves écologiques et de refuges fauniques;
- Des investissements majeurs en assainissement agricole afin de soutenir la conformité réglementaire (bilan de phosphore), de réduire l'usage des pesticides et de mieux cerner les impacts des piscicultures;
- La promotion d'activités récréotouristiques par la relance de la pêche récréative et le développement de sentiers maritimes, de même que la promotion des croisières internationales sur le Saint-Laurent.

Ce premier bilan gouvernemental sur la mise en œuvre de la PNE doit être considéré comme un bilan administratif plutôt que comme un bilan environnemental. La PNE étant très récente, il est encore trop tôt pour dresser un bilan détaillé sur les changements engendrés dans le milieu par la mise en œuvre de cette politique. La collecte des données concernant l'évolution de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques, la définition des moyens mis en place pour respecter les objectifs de la PNE et la détermination d'indicateurs environnementaux et socioéconomiques seront les éléments qu'il faudra examiner de plus près pour établir un véritable bilan environnemental. Un cadre d'évaluation de la Politique est d'ailleurs en préparation à cet effet, comme le précise l'engagement 57 de la PNE.

Le bilan 2003-2004 est complété par des recommandations relatives à l'établissement de priorités et à l'affectation de ressources dédiées à ces priorités parmi les 57 engagements de la PNE, aux réalisations sur la PNE pour les années à venir, à la définition d'indicateurs socioéconomiques et environnementaux ainsi qu'à l'établissement d'un cadre d'évaluation de la Politique nationale de l'eau.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Note au lecteur .....</b>	<b>3</b>
<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>4</b>
<b>LISTES DES FIGURES ET DES TABLEAUX.....</b>	<b>8</b>
<b>LISTE DES SIGLES .....</b>	<b>9</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>10</b>
<b>CHAPITRE 1.....</b>	<b>11</b>
<b>LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE.....</b>	<b>11</b>
1.1    LE PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE.....	11
1.2    LES MAÎTRES D'ŒUVRE ET LES PARTENAIRES .....	12
<b>CHAPITRE 2.....</b>	<b>14</b>
<b>BILAN DES ACTIONS ET DES RESSOURCES .....</b>	<b>14</b>
2.1    L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS.....	14
2.2    LES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES.....	15
2.2.1 <i>Bilan global 2003-2004</i> .....	15
2.2.2 <i>Bilan par axe d'intervention de la Politique</i> .....	16
2.2.3 <i>Bilan par ministère</i> .....	18
<b>CHAPITRE 3.....</b>	<b>20</b>
<b>LES PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2003-2004.....</b>	<b>20</b>
3.1    LA GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT .....	20
3.1.1 <i>Le soutien aux organismes de bassin versant</i> .....	20
3.1.2 <i>La collecte et le regroupement des connaissances</i> .....	21
3.2    LA GESTION INTÉGRÉE DU SAINT-LAURENT .....	23
3.2.1 <i>Le développement de la gestion intégrée du Saint-Laurent</i> .....	23
3.2.2 <i>L'entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent</i> .....	24
3.2.3 <i>La participation du Québec dans le système Grands Lacs-Saint-Laurent</i> .....	24
3.3    LA PROTECTION DE L'EAU POTABLE .....	25
3.3.1 <i>Le soutien financier aux usines de traitement d'eau potable</i> .....	26
3.3.2 <i>La stratégie de protection des sources de captage d'eau</i> .....	27
3.3.3 <i>La consolidation du réseau de santé publique</i> .....	27
3.4    LA PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES.....	28
3.4.1 <i>La restauration et la protection des habitats fauniques</i> .....	28
3.4.2 <i>La réforme de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables</i> .....	30
3.4.3 <i>La protection des milieux humides et des espaces naturels</i> .....	31
3.4.4 <i>L'aménagement forestier</i> .....	33
3.5    L'ASSAINISSEMENT AGRICOLE.....	34
3.5.1 <i>Le soutien à la conformité réglementaire</i> .....	34
3.5.2 <i>Les visites ferme par ferme et le bilan de phosphore</i> .....	35
3.5.3 <i>La réduction de l'usage des pesticides</i> .....	36
3.5.4 <i>Les autres actions dans le domaine agricole</i> .....	37
3.6    L'ASSAINISSEMENT INDUSTRIEL .....	38
3.6.1 <i>La réduction des rejets industriels</i> .....	38
3.6.2 <i>La restauration des parcs à résidus miniers</i> .....	39
3.7    LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET LES SERVICES D'EAU.....	40
3.7.1 <i>La pérennité des réseaux municipaux</i> .....	40
3.7.2 <i>La conservation de l'eau dans les édifices gouvernementaux</i> .....	41

3.8	LE TOURISME NAUTIQUE.....	42
3.8.1	<i>Le guide de mise en valeur des plans d'eau du Québec</i> .....	42
3.8.2	<i>La relance de la pêche récréative</i> .....	42
3.8.3	<i>Le Sentier maritime du Saint-Laurent</i> .....	43
3.8.4	<i>Les croisières internationales</i> .....	43
<b>CHAPITRE 4.....</b>		<b>45</b>
<b>L'ÉVALUATION ET LE SUIVI ET DE LA POLITIQUE.....</b>		<b>45</b>
4.1	L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU .....	45
4.2	LE CHOIX DES INDICATEURS .....	45
4.2.1	<i>Gestion intégrée de l'eau par bassin versant et connaissances</i> .....	45
4.2.2	<i>Gestion intégrée du Saint-Laurent</i> .....	46
4.2.3	<i>Protection de l'eau potable</i> .....	46
4.2.4	<i>Protection des écosystèmes aquatiques</i> .....	47
4.2.5	<i>Assainissement agricole</i> .....	47
<b>CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</b>		<b>49</b>
<b>Annexe 1.....</b>		<b>52</b>
	BILAN 2003-2004 DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES PAR ENGAGEMENT.....	52
<b>Annexe 2.....</b>		<b>56</b>
	BILAN DÉTAILLÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES PAR ACTION ET SELON L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS .....	56

## LISTES DES FIGURES ET DES TABLEAUX

### Liste des figures

FIGURE 1	COMPARAISON DES DÉPENSES EN 2003-2004, SELON L'AXE D'INTERVENTION.....	17
FIGURE 2	CONTRIBUTION EN ANNÉES-PERSONNES (ETC), PAR MINISTÈRE .....	18
FIGURE 3	CONTRIBUTION EN SUBVENTIONS ET CONTRATS, PAR MINISTÈRE .....	18
FIGURE 4	ONGLET « BASSINS VERSANTS » DU SITE INTERNET DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (2004-03-31) .....	22

### Liste des tableaux

TABLEAU 1	RÉPARTITION INTERMINISTÉRIELLE DES MAÎTRES D'ŒUVRE ET DES PARTENAIRES D'ENGAGEMENT .....	12
TABLEAU 2	ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS .....	14
TABLEAU 3	RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES, PAR AXE D'INTERVENTION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU .....	16
TABLEAU 4	INDICATEURS SUR LA GESTION PAR BASSIN VERSANT ET CONNAISSANCES .....	45
TABLEAU 5	INDICATEURS SUR LA GESTION DU SAINT-LAURENT .....	46
TABLEAU 6	INDICATEURS SUR LA PROTECTION DE L'EAU POTABLE .....	46
TABLEAU 7	INDICATEURS SUR LA PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES .....	47
TABLEAU 8	INDICATEURS SUR L'ASSAINISSEMENT AGRICOLE .....	47

## LISTE DES SIGLES

AAC	Agriculture et agroalimentaire Canada
ACLS	Association des croisières du Saint-Laurent
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
CAPSA	Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Sainte-Anne
CBE	Comité de bassin de la rivière Etchemin
CEHQ	Centre d'expertise hydrique du Québec
CMI	Commission mixte internationale
COBARIC	Comité de bassin de la rivière Chaudière
COMBEQ	Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec
ETC	Équivalent temps complet
FOCK	Fédération québécoise du canot et du kayak
FQM	Fédération québécoise des municipalités
FQ	Faune Québec
FTP	<i>File Transfer Protocol</i>
GIEBV	Gestion intégrée de l'eau par bassin versant
GISL	Gestion intégrée du Saint-Laurent
INSPO	Institut national de santé publique du Québec
IRDA	Institut de recherche en développement et en agroenvironnement
MAMR	Ministère des Affaires municipales et des Régions
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MCE	Ministère du Conseil exécutif
MDEIE	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
MRI	Ministère des Relations internationales
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTQ	Ministère des Transports du Québec
NEDEM	Neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier
OBV	Organisme de bassin versant
ONG	Organisme non gouvernemental
PAA	Plan d'accompagnement agroenvironnemental
PAEF	Plan agroenvironnemental de fertilisation
PDE	Plan directeur de l'eau
PDCC	Programme de détermination des cotes de crues
PNE	Politique nationale de l'eau
PPRLPI	Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables
PRRI	Programme de réduction des rejets industriels
RCES	Règlement sur le captage des eaux souterraines
REA	Règlement sur les exploitations agricoles
RIOB	Réseau international des organismes de bassin
RNI	Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État
ROBVQ	Regroupement des organisations de bassin versant du Québec
RQEP	Règlement sur la qualité de l'eau potable
SAA	Secrétariat aux Affaires autochtones
SAIC	Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes
SAD	Schéma d'aménagement et de développement
SIQ	Société immobilière du Québec
SOFAD	Société de formation à distance
STRADDAQ	Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce du Québec
TIPNE	Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau
TQ	Ministère du Tourisme
UQAM	Université du Québec à Montréal
UQAT	Université du Québec à Trois-Rivières

## INTRODUCTION

Après un Symposium sur l'eau tenu en 1997, une consultation publique sur la gestion de l'eau en 1999 et 2000 et le dépôt du rapport de la Commission sur la gestion de l'eau au Québec effectué par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en mai 2000, la Politique nationale de l'eau (PNE) a été rendue publique le 26 novembre 2002.

La PNE contient trois grands enjeux, cinq orientations, 16 axes d'intervention et 57 engagements gouvernementaux. Voici un rappel des cinq orientations de la Politique :

1. Réformer la gouvernance de l'eau
2. Implanter la gestion intégrée du Saint-Laurent
3. Protéger la qualité de l'eau et les écosystèmes aquatiques
4. Poursuivre l'assainissement de l'eau et améliorer la gestion des services d'eau
5. Favoriser les activités récréotouristiques relatives à l'eau

Le présent rapport constitue le premier bilan administratif sur la mise en œuvre de la PNE depuis son lancement en 2002. La PNE étant une politique gouvernementale, il a été demandé à chaque ministère et organisme engagé dans sa mise en œuvre de faire le bilan des ressources humaines et financières consacrées aux engagements de la Politique. Ce bilan est basé sur l'année financière 2003-2004, soit du 1<sup>er</sup> avril 2003 au 31 mars 2004.

Le premier chapitre de ce rapport fait état de la mise en œuvre de la Politique à la suite de son adoption, en décrivant le fonctionnement de la Table interministérielle sur la PNE et le processus de suivi, en plus de mentionner les ministères et organismes maîtres d'œuvre ou partenaires. Au chapitre deux, on décrit l'état d'avancement des actions. On dresse ensuite un bilan des ressources humaines et financières consacrées à la PNE. Ce bilan est ventilé par axe d'intervention de la PNE et par ministère.

C'est au chapitre trois que sont rapportées les principales réalisations de cette première année de mise en œuvre. Les actions réalisées et l'estimation des ressources humaines et financières qui y ont été consacrées sont présentées pour les axes d'intervention où le gouvernement a mis le plus d'effort. Ces axes sont les suivants : la gestion intégrée de l'eau par bassin versant et le développement des connaissances, la gestion intégrée du Saint-Laurent, la protection de l'eau potable, la protection des écosystèmes aquatiques, l'assainissement agricole, l'assainissement industriel, les infrastructures municipales et les services d'eau ainsi que le tourisme nautique. Les autres axes d'intervention (cadre juridique, redevances, etc.) seront traités dans les bilans ultérieurs, les engagements qui s'y rattachent n'en étant qu'à leur début de mise en œuvre.

Enfin, les prémisses servant à évaluer globalement la PNE après cinq ans et un aperçu des principaux indicateurs de suivi en développement sont présentés au chapitre quatre. En conclusion de ce premier bilan annuel, on trouvera les recommandations au regard de la poursuite de la mise en œuvre de la PNE.

# CHAPITRE 1

## LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

### 1.1 LE PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE

Au moment de l'élaboration de la PNE durant les années 2001 et 2002, une table interministérielle avait été créée pour la rédaction des textes et la consultation au sein du gouvernement. Avec la publication de la PNE en 2002, la coordination gouvernementale de cette table a été confiée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Étant donné que le présent document constitue le premier bilan annuel sur la mise en œuvre de la PNE, il apparaît utile d'expliquer le fonctionnement de la Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau (TIPNE).

#### Mandat de la Table interministérielle

- Coordonner la mise en œuvre des engagements gouvernementaux à réaliser par les ministères et organismes maîtres d'œuvre, et ce, en fonction de leurs champs d'expertise respectifs et en vertu des lois et règlements relevant de leur responsabilité;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des 57 engagements de la Politique;
- Approuver les plans d'action, les rapports annuels et le rapport d'évaluation quinquennal sur la mise en œuvre de la Politique, ou tout autre rapport concernant plusieurs ministères;
- Donner des avis gouvernementaux;
- Coordonner les consultations interministérielles;
- Créer, dans le cadre de ses travaux ou à la demande des ministères, différents groupes de travail technique pour la réalisation de projets particuliers.

#### Composition de la Table interministérielle

- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, coordonnateur
- Ministère des Affaires municipales et des Régions;
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- Ministère du Conseil exécutif, y compris le Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes et le Secrétariat aux Affaires autochtones;
- Ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'Exportation;
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- Ministère des Relations internationales;
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, dont Faune Québec<sup>1</sup>);
- Ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Ministère de la Sécurité publique;
- Ministère du Tourisme;
- Ministère des Transports du Québec;
- Société immobilière du Québec.

#### Un site d'information et de consultation

Tous les documents relatifs à l'administration de la TIPNE sont déposés dans un site extranet (FTP : *File Transfer Protocol*) accessible à tous les membres de la Table. Ainsi, en tout temps, les représentants ministériels ont accès aux documents suivants :

---

<sup>1</sup> Anciennement la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) – Juin 2004.

- les documents relatifs à l'administration de la TIPNE (mandat, représentants ministériels, répondants par bassin versant);
- les ordres du jour et procès-verbaux des réunions;
- les plans d'action annuels;
- les 57 fiches de suivi;
- les documents officiels comme la Politique elle-même et les documents de soutien à sa mise en œuvre.

Ce site d'information et de consultation donne accès à tous les engagements et actions en voie de réalisation, que les ministères et organismes soient maîtres d'œuvre, partenaires ou collaborateurs. Il permet l'échange et la transparence entre les ministères, ce qui favorise grandement l'harmonisation gouvernementale nécessaire à la mise en œuvre de la PNE.

Entre janvier 2003 et mars 2004, la Table interministérielle s'est réunie à six reprises, menant alors des discussions d'ordre administratif sur le suivi des engagements et définissant le concept de la gestion intégrée du Saint-Laurent et de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant. L'une des principales réalisations de la TIPNE sera d'ailleurs le présent rapport sur le bilan annuel 2003-2004.

## 1.2 LES MAÎTRES D'ŒUVRE ET LES PARTENAIRES

Les ministères et organismes maîtres d'œuvre des engagements sont les principaux responsables de leur mise en œuvre et, à ce titre, ils doivent en assurer la réalisation et le suivi. Ils doivent aussi mettre à contribution les ministères et organismes partenaires lorsque ces derniers ont des collaborations à apporter. Afin de dresser les bilans annuels, ils sont aussi chargés de recueillir l'information en ce qui a trait aux efforts en ressources humaines et financières qu'ils ont fournis en tant que maîtres d'œuvre ou partenaires.

Quant à la notion de « partenaire », elle a été définie de la façon suivante : « Un ministère ou un organisme est considéré comme un partenaire dans un engagement de la PNE lorsqu'il collabore techniquement ou financièrement à la mise en œuvre de cet engagement. »

Dans le tableau qui suit, apparaissent les numéros des engagements pour lesquels les ministères et organismes sont maîtres d'œuvre ou partenaires.

**Tableau 1 Répartition interministérielle des maîtres d'œuvre et des partenaires d'engagement**

Ministère ou organisme	Maître d'œuvre (numéros d'engagement)	Total	Partenaire (numéros d'engagement)	Total
MDDEP	1,2,3,4,5,6,7,8,9,11*, 14,15,16,18,21,22, 23,24,26,29,33,34, 41,42,52,54,57	27	10,12,13,17,25,27,30, 31,32,36,37,38,39,40, 49,50	16
MAMR	17,36,37,38,39,40, 43,44,45,46,47,48, 49,51	14	1,2,3,4,5,6,8,9,10,13, 15,16,18,21,23,25,26, 28,29,34,41,52,54,55, 56,57	26
MAPAQ	27,28,30,31,32	5	1,2,3,4,6,9,15,18,19, 22,23,24,26,29,33,57	16
TQ	55,56	2	52,57	2
MDEIE	13	1	57	1
MELS	–	0	8,57	3

<b>MRI</b>	<b>12*</b>	<b>1</b>	13,57	2
<b>MRNF</b>	<b>25,35</b>	<b>2</b>	1,2,3,4,6,8,9,10,13,15 18,22,23,24,26,30,33, 34,52,55,57	21
<b>MRNF-Faune</b>	<b>20,53</b>	<b>2</b>	2,3,4,6,7,11,14,15,16, 21,22,23,24,25,29,30, 32,52,57	19
<b>MSP</b>	–	<b>0</b>	1,2,3,6,21	5
<b>MSSS</b>	<b>19</b>	<b>1</b>	6,57	2
<b>MTQ</b>	–	<b>0</b>	4,6,9,11,13,14,15,16, 52,54,56,57	12
<b>SAA</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	2,6,8,9,15,20,52,55, 56,57	10
<b>SIQ</b>	<b>50*</b>	<b>1</b>	57	1
	<b>Total</b>	<b>57</b>		

\* Maîtrise d'œuvre partagée avec un autre ministère ou organismes.

Exemples : MDDEP et MRI : Engagements 11 et 12;

SIQ et MDDEP : Engagement 50.

Presque la moitié des 57 engagements de la PNE, soit 46 %, relèvent du MDDEP. Le MAMR suit, avec 24 % des engagements. Pour sa part, le MAPAQ est responsable de 9 % des engagements, tandis que les autres ministères se répartissent ainsi les engagements : MRNF : 4 %; MRNF-Faune Québec : 4 %; TQ : 4 %; autres ministères et organismes (MDEIE, MSSS, MRI, SAA et SIQ) : 9 %.

Cette information illustre clairement la dimension gouvernementale de la PNE. On comprend aisément que des actions concertées entre les ministères et organismes, qu'ils soient maîtres d'œuvre ou partenaires, sont essentielles à la réalisation de la PNE.

## CHAPITRE 2

### BILAN DES ACTIONS ET DES RESSOURCES

Dans un premier temps, nous ferons état de l'avancement des actions générées par les 57 engagements de la Politique nationale de l'eau. Le bilan global des ressources humaines et financières consacrées à la mise en œuvre de ces actions sera ensuite présenté. Ce bilan sera ventilé par axe d'intervention de la Politique et par ministère.

#### 2.1 L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS

Pour la mise en œuvre de la Politique, un premier plan d'action a été élaboré en 2003. Ce plan, qui décrit les maîtres d'œuvre, les actions découlant des engagements, les échéances et l'état d'avancement, a été soumis à une consultation interministérielle.

Le plan d'action est alimenté et mis à jour à l'aide des 57 fiches de suivi sur les engagements de la Politique, dont chaque ministère et organisme, maître d'œuvre d'engagement, a la responsabilité. Ces fiches sont mises à jour deux fois par année, soit à l'automne et à la fin de l'année budgétaire (31 mars). Le coordonnateur de la PNE (MDDEP) a la responsabilité de s'assurer de cette mise à jour.

Les ministères et organismes ont retenu 126 actions en vue de la mise en œuvre des 57 engagements de la PNE sur un horizon de dix ans, soit de 2002 à 2012. Le bilan 2003-2004 sur la mise en œuvre de ces actions a permis de constater que 60 % de celles-ci sont en cours de réalisation. Environ 5 % ont été réalisées, alors que 35 % sont inactives ou reportées à des années ultérieures.

Tableau 2 État d'avancement des actions

N° engagement	Axes d'intervention	État d'avancement des actions			Actions Total
		Complétées	En cours 2003-2004	Inactives ou reportées	
1	Cadre juridique	0	1	0	1
2 à 3	Gestion du bassin versant	2	2	0	4
4 à 9	Connaissances	0	9	3	12
10 à 13	Partenariat	0	7	3	10
14 à 16	Gestion du Saint-Laurent	0	3	4	7
17 à 19	Protection eau potable	0	6	1	7
20 à 25	Protection écosystèmes	0	11	3	14
26	Stratégie assainissement	0	0	1	1
27 à 32	Assainissement agricole	0	11	2	13
33 à 35	Assainissement industriel	0	6	0	6
36 à 42	Assainissement municipal	2	5	6	13
43 à 51	Infrastructures et services	1	6	20	27
52 à 56	Récréotourisme	0	7	1	8
57	Suivi de la Politique	1	2	0	3
<b>Total</b>		<b>6</b>	<b>76</b>	<b>44</b>	<b>126</b>
<b>Pourcentage</b>		<b>5 %</b>	<b>60 %</b>	<b>35 %</b>	<b>100 %</b>

On constate dans le tableau précédent que peu d'actions ont été complétées en 2003-2004. Cela s'explique par le fait que le plan d'action n'a été finalisé

qu'à l'automne 2003. Il convient également de signaler que certaines actions se réalisent en continu; elles ne sont donc pas comptabilisées dans la colonne « Complétées » du tableau précédent, mais plutôt dans la colonne « En cours ».

La participation du gouvernement, en matière de ressources humaines et financières pour la réalisation des actions, est décrite dans la section qui suit. Pour un portrait plus détaillé des actions réalisées, il faut se reporter au chapitre trois.

## 2.2 LES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES

### 2.2.1 Bilan global 2003-2004

À la fin de l'année financière 2003-2004, les ministères engagés dans la mise en œuvre de la PNE ont été appelés à évaluer les efforts en ressources humaines et financières déployés pour la mise en œuvre des engagements de la PNE. Ce bilan a été établi pour l'année financière débutant le 1<sup>er</sup> avril 2003 et se terminant le 31 mars 2004.

Pour les besoins de l'évaluation, le salaire moyen des professionnels et professionnelles a été fixé à 55 000 \$, le salaire moyen des techniciens et techniciennes à 35 000 \$, et les dépenses de fonctionnement à 3 000 \$ par personne, que la personne appartienne à la catégorie des professionnels et professionnelles ou à celle des techniciens et techniciennes. Les ministères devaient aussi spécifier les montants des subventions ou des contrats attribués pour chacun des engagements de la Politique.

On trouvera, à l'annexe 1, un bilan global des ressources humaines et financières affectées en 2003-2004 à la mise en œuvre des 57 engagements de la PNE. Le tableau indique le nombre d'années-personnes (professionnels, techniciens, en équivalent temps complet ou ETC) qui ont travaillé à la réalisation des engagements. Le tableau de l'annexe 1 comprend le montant des subventions ou contrats ainsi que le total dépensé pour chacun des engagements. Le détail de ces évaluations, soit le bilan pour les 126 actions découlant des engagements, l'état d'avancement et les indicateurs de suivi, est présenté à l'annexe 2.

On constate ainsi que **348 personnes** (192 professionnels ou professionnelles et 156 techniciens ou techniciennes) ont contribué à la mise en œuvre de la PNE. Il s'agit de personnes déjà en place dans les ministères. De plus, un montant de 58,6 M\$ a été attribué en subventions et contrats. Les dépenses totales, incluant les salaires, les dépenses de fonctionnement, les subventions, les contrats et la contribution en subventions du gouvernement fédéral (13 M\$), s'élèvent à **75,9 M\$** pour la mise en œuvre de la PNE en 2003-2004.

Il est toutefois important de mentionner qu'une grande partie des dépenses en 2003-2004 ont été effectuées dans le cadre des activités courantes des ministères et organismes en vertu de programmes existants ou de l'application réglementaire. On peut citer notamment le programme d'aide financière aux infrastructures municipales du MAMR (24,9 M\$), l'application du *Règlement sur les exploitations agricoles* par le MDDEP (3,5 M\$) et le soutien aux entreprises agricoles par le MAPAQ (35,4 M\$).

Pour le MDDEP, toutefois, une somme de 2,08 M\$ d'argent neuf a été investie en 2003-2004 pour la réalisation des engagements relatifs à la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, à la gestion du Saint-Laurent

(Annexe à la Charte des Grands Lacs) et au développement des connaissances (inventaire des aquifères).

## 2.2.2 Bilan par axe d'intervention de la Politique

Afin de ventiler le bilan global, nous avons regroupé les données en fonction des grands axes de la PNE. Cette dernière contient 16 axes, mais pour simplifier les résultats nous avons regroupé les deux axes du chapitre Saint-Laurent ainsi que les deux axes sur les activités récréotouristiques, pour un nouveau total de 14 axes. Le tableau qui suit présente la synthèse des efforts en années-personnes (ETC) ainsi que les ressources financières consacrées à la PNE en 2003-2004.

**Tableau 3 Ressources humaines et financières, par axe d'intervention de la Politique nationale de l'eau**

Axes d'intervention	N° engagement	ETC pro.	ETC tech.	Subventions, contrats (k\$)	Total*/axe (\$)	%
Cadre juridique	1	0,3	1,2	0,0	<b>61 260</b>	0,1
Gestion par bassin versant	2 à 3	11,3	1,7	1 738,4	<b>2 456 706</b>	3,3
Connaissances	4 à 8	14,0	2,2	724,7	<b>1 617 810</b>	2,1
Redevances	9	1,7	0,0	0,0	<b>97 440</b>	0,1
Partenariat	10 à 13	6,9	1,9	185,0	<b>726 611</b>	1,0
Gestion du Saint-Laurent	14 à 16	7,4	3,8	868,7	<b>1 525 654</b>	2,0
Eau potable	17 à 19	7,9	1,0	10 635,0	<b>11 157 880</b>	14,7
Protection des écosystèmes	20 à 26	16,2	3,4	2 513,0	<b>3 582 032</b>	4,7
Assainissement agricole	27 à 32	113,1	139,3	27 018,0	<b>38 991 415</b>	51,3
Assainissement industriel	33 à 35	5,5	1,0	392,3	<b>750 193</b>	1,0
Assainissement municipal	36 à 42	0,6	0,0	20,0	<b>52 318</b>	0,1
Infrastructures municipales et services d'eau	43 à 51	3,7	0,0	14 344,0	<b>14 555 700</b>	19,1
Récréotourisme	52 à 56	1,4	0,0	136,0	<b>216 380</b>	0,3
Suivi de la Politique	57	2,0	0,5	0,0	<b>137 320</b>	0,2
<b>Total</b>		<b>192</b>	<b>156</b>	<b>58 575,1</b>	<b>75 928 720</b>	

\* Source : Données provenant des différents ministères et organismes et compilées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

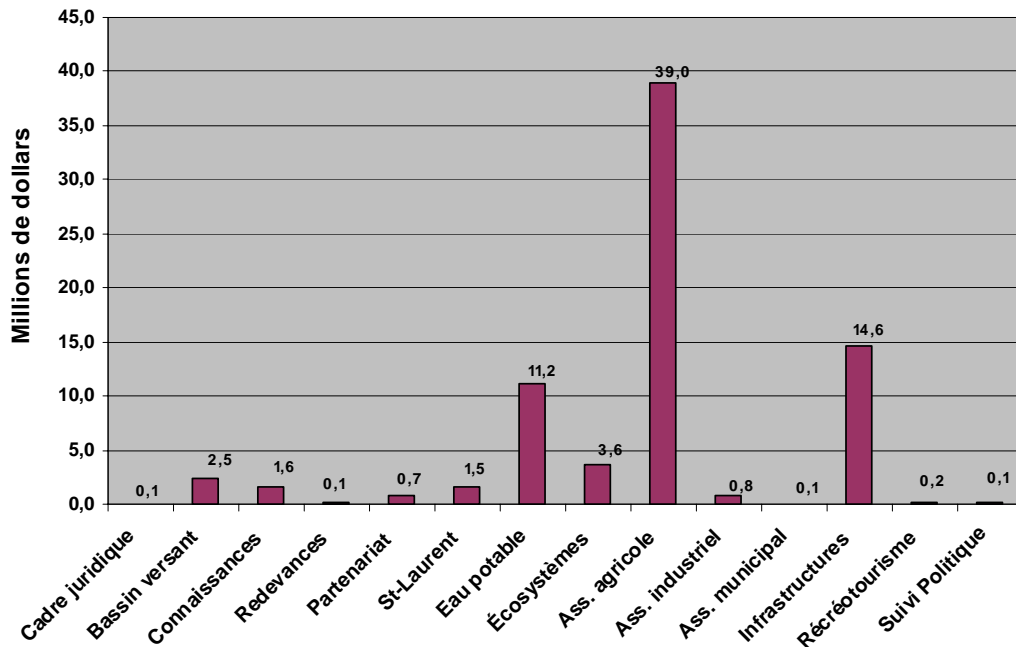
### Légende

- ETC pro : Équivalent temps complet – professionnel ou professionnelle
- ETC tech : Équivalent temps complet – technicien ou technicienne

Pour obtenir ces résultats, il a été demandé à chaque ministère et organisme d'évaluer le nombre d'années-personnes (ETC) et les montants en subventions ou contrats qui ont été nécessaires pour la réalisation de chacune des 126 actions de l'ensemble de la PNE. Les montants ont ensuite été compilés pour chacun des 14 axes d'intervention.

Le tableau 3 nous permet de constater que, sur le total de l'argent dépensé en 2003-2004 (75,9 M\$), les montants les plus importants ont été attribués à l'assainissement agricole (39 M\$), aux infrastructures municipales et aux services d'eau (14,5 M\$) ainsi qu'à la protection de l'eau potable (11,1 M\$).

**Figure 1 Comparaison des dépenses en 2003-2004, selon l'axe d'intervention**



En ce qui concerne l'assainissement agricole, la mise en œuvre des décisions prises à l'occasion du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire, le nouveau *Règlement sur les exploitations agricoles* et la recherche d'un équilibre quant à la capacité de support en phosphore des sols ont accru les besoins financiers en 2003-2004. L'ajout de montants importants issus des programmes d'aide offerts aux entreprises agricoles (ex. : Prime-Vert) tend à favoriser l'atteinte de la conformité réglementaire. Le bilan pour cet axe d'intervention est basé sur les investissements en ressources humaines, le fonctionnement afférent à ces ressources et les dépenses en matière de transfert, liés directement ou indirectement à la mise en œuvre de la PNE.

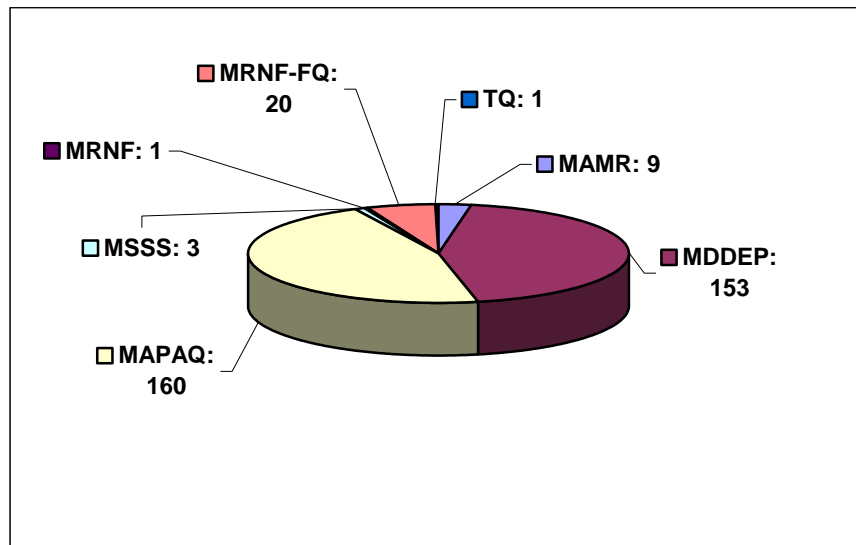
En ce qui concerne l'axe d'intervention sur les infrastructures, on note que 14,6 M\$ (86 % du Canada et 14 % du Québec) ont été investis dans les infrastructures municipales (réseaux). Pour l'axe sur l'eau potable, 11,2 M\$ ont été consacrés à la mise à niveau des usines de traitement et d'approvisionnement en eau potable.

Les montants investis dans les autres axes d'intervention comme la gestion par bassin versant, les connaissances, le Saint-Laurent et la protection des écosystèmes aquatiques varient de 1,5 M\$ à 3,5 M\$. Peu de ressources humaines et financières ont été affectées à l'assainissement industriel, à l'assainissement municipal (débordements des eaux usées, désinfection, réduction de la toxicité, etc.) et aux activités récréotouristiques.

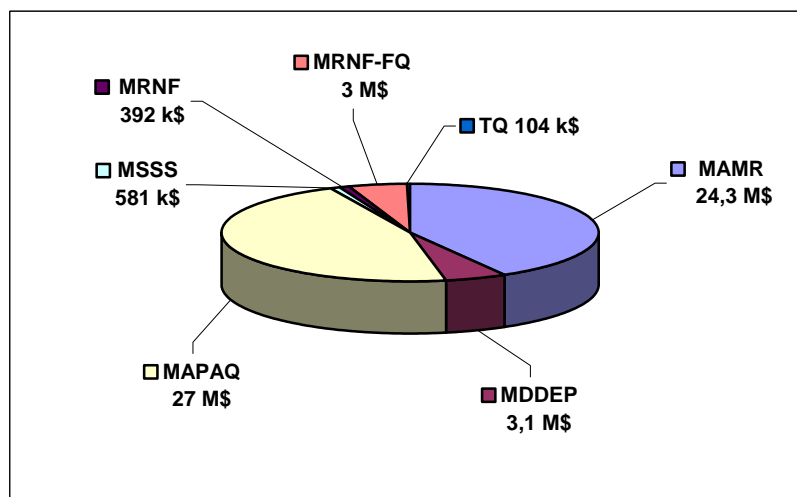
### 2.2.3 Bilan par ministère

Dans le bilan global (348 personnes et 75,9 M\$) sur la mise en œuvre de la PNE, il est intéressant de comparer la contribution de chaque ministère, tant en années-personnes qu'en subventions et contrats.

**Figure 2 Contribution en années-personnes (ETC), par ministère**



**Figure 3 Contribution en subventions et contrats, par ministère**



À l'examen des figures 2 et 3, on constate qu'une part importante des investissements se sont faits en assainissement agricole, tant en ressources humaines que financières. Les ressources ont été principalement affectées au soutien des entreprises agricoles et piscicoles. La contribution de 160 années-personnes et l'injection de près de 27 M\$ contribuent à faciliter le virage agroenvironnemental des producteurs agricoles et piscicoles. La grande majorité des subventions aux entreprises agricoles (soutien à la conformité au *Règlement sur les exploitations agricoles*) vient du programme Prime-Vert.

En ce qui concerne le MAMR, il a affecté 9 ETC à la mise en œuvre des engagements et a distribué 24,3 M\$ en subventions aux municipalités. Les crédits en subventions ont servi au financement de la mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable

(10 M\$) et aux programmes d'aide financière aux infrastructures municipales (14 M\$), ainsi qu'il a été dit précédemment.

Quant au MDDEP, il a consacré beaucoup d'efforts en ressources humaines avec 153 ETC (figure 1), mais le montant investi en subventions et contrats (3,1 M\$) est moins élevé que pour les autres ministères maîtres d'œuvre de plusieurs engagements, par exemple le MAMR et le MAPAQ (figure 2). On peut comprendre que le MDDEP ait affecté un grand nombre de personnes à la mise en œuvre de la PNE, puisque ce ministère est responsable de 46 % des engagements. Une bonne partie des ressources humaines du MDDEP ont été affectées aux visites de contrôle des entreprises agricoles (engagement 27). En ce qui concerne les 3,1 M\$, ils ont surtout servi au financement des organismes de bassins versants prioritaires, aux subventions accordées aux organismes environnementaux dans le cadre du programme Interactions communautaires de Saint-Laurent Vision 2000 et à l'inventaire des aquifères, dans le bassin versant de la rivière Châteauguay.

## CHAPITRE 3

### LES PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2003-2004

Ce chapitre fait état des principaux chantiers de la Politique nationale de l'eau qui ont été mis en œuvre en 2003-2004, selon les axes d'intervention suivants :

- La gestion intégrée de l'eau par bassin versant et les connaissances;
- La gestion intégrée du Saint-Laurent;
- La protection de l'eau potable;
- La protection des écosystèmes aquatiques;
- L'assainissement agricole;
- L'assainissement industriel;
- Les infrastructures municipales et les services d'eau;
- Le tourisme nautique.

Les autres axes d'intervention, notamment la révision du cadre juridique, l'instauration d'instruments économiques (redevances), le développement des partenariats et l'assainissement municipal, seront traités dans les bilans ultérieurs.

#### 3.1 LA GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT

Cet axe d'intervention fait partie du chapitre trois de la PNE. Il vise à réformer la gouvernance de l'eau et a été qualifié de « choix stratégique ». On peut ainsi lire dans la PNE : *Au Québec, comme dans de nombreux pays, il est de plus en plus reconnu que les pratiques actuelles de gestion des eaux ont atteint les limites de leur efficacité pour régler certains problèmes [...] La gestion intégrée de l'eau par bassin versant, qui offre la solution la plus avantageuse à une gestion sectorielle de l'eau, constitue un axe d'intervention majeur de la présente Politique nationale de l'eau*. Des engagements importants sur la gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV) et sur l'amélioration des connaissances pour une meilleure gouvernance de l'eau ont été inscrits dans la PNE.

##### 3.1.1 Le soutien aux organismes de bassin versant

Au cours de l'année 2003-2004, six subventions de 20 000 \$ ont été accordées à des comités provisoires afin de leur permettre de mieux se structurer. Les autres organismes en place ont reçu cette subvention de démarrage antérieurement à 2003.

De plus, 22 organismes de bassin versant sur les 33 bassins prioritaires ont reçu une subvention de fonctionnement de 65 000 \$ en 2003-2004 afin de pouvoir réaliser leur plan directeur de l'eau (PDE). Pour sa part, le Regroupement des organisations de bassin versant du Québec (ROBVQ) a reçu une subvention de 74 000 \$ en 2003-2004. Quatre organismes de bassin versant ont déposé une version préliminaire de leur Plan directeur de l'eau. Il s'agit du Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC), du Comité de bassin de la rivière Etchemin (CBE), du Comité de bassin de la rivière Fouquette et de la Corporation d'aménagement de la rivière L'Assomption (CARA).

Dans le bilan 2003-2004, les efforts en ressources humaines et financières pour mettre en place la GIEBV (engagements 2 et 3) se chiffrent à 2,4 M\$. Ce montant comprend la participation de tous les ministères et organismes et les subventions accordées aux organismes de bassin versant.

En soutien technique, le MDDEP a élaboré un « Cadre de référence pour les organismes de bassins versants prioritaires ». Ce cadre de référence vise à préciser les modalités visant la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant pour les OBV. Il s'agit d'un document dont le contenu s'enrichira des expériences que les acteurs de l'eau acquerront au fil des années. De plus, le cadre de référence est assez précis pour servir à la préparation d'une mise en œuvre ordonnée et complète de la gestion intégrée des cours d'eau du Québec et de leurs bassins versants, ainsi que le préconise la PNE. Un autre guide sur l'élaboration d'un plan directeur de l'eau et un atlas de l'eau à l'intention des OBV et des chargés de bassin du MDDEP sont en préparation. Afin de répondre aux interrogations des OBV, on a répertorié des répondants de tous les ministères et organismes participant à la GIEBV, et ce, par bassin versant ou par région administrative. Ce soutien permet une présence terrain des représentants du gouvernement et facilite la mise en place de la GIEBV.

### **3.1.2 La collecte et le regroupement des connaissances**

Pour réaliser leur portrait de bassin versant, leur diagnostic et leur plan d'action, les OBV ont besoin de connaissances sur le territoire et l'eau du bassin. Cette information se trouve en grande partie au MDDEP.

Pour aider les OBV à y voir plus clair, le MDDEP a modifié l'architecture de son site Internet pour créer un onglet « Bassins versants », sous la rubrique « Eau ». Dans cet onglet, on retrouve de nombreux renseignements sur les différents aspects de l'eau. Ces renseignements sont regroupés par rivière ou bassin versant et la nouvelle architecture du site Internet rend la recherche plus facile pour les OBV. Ceux-ci ont accès directement à leur bassin à l'aide d'une carte ou d'une liste des principaux bassins versants du Québec.

L'adresse Internet du site du MDDEP qui donne directement accès à l'onglet « Bassins versants (gestion intégrée de l'eau) » est la suivante :

*<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/index.htm>*

En plus des données par bassin versant, on y trouve les éléments suivants : une définition de la gestion intégrée de l'eau et du bassin versant, une présentation des organismes de bassin versant et des autres partenaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, des documents d'encadrement (Cadre de référence, guides), des données sur les écosystèmes aquatiques, de l'information sur les barrages et les aspects quantitatifs de l'eau (débits, niveaux d'eau), etc.

La figure qui suit illustre la page d'accueil de la rubrique « Eau ». Sur le site lui-même, des hyperliens conduisent au Regroupement des organisations de bassin versant du Québec (ROBVQ) et au Réseau international des organismes de bassin (RIOB).

Figure 4 Onglet « Bassins versants » du site Internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (2004-03-31)

The screenshot shows the website interface for 'Bassins versants'. At the top, there is a navigation bar with links like 'Accueil', 'Plan du site', 'Courrier', 'Portail Québec', 'À propos du site', 'Recherche', and 'English'. Below this is a secondary navigation bar with categories like 'Le ministre', 'Le ministère', 'Air', 'Biodiversité', 'Changements climatiques', 'Développement durable', 'Eau', 'Évaluations environnementales', 'Matières résiduelles', 'Milieu agricole', 'Milieu industriel', 'Pesticides', 'Regards sur l'environnement', and 'Terrains contaminés'. The main content area is titled 'La gestion intégrée de l'eau par bassin versant' and includes a sidebar on the left with a tree view of water-related topics. The main text explains the integrated water management approach and provides links to regional hydrographic maps and an alphabetical list of basins. A right sidebar contains sections for 'Documents d'encadrement', 'Données par bassin versant', 'Données générales', and 'Autres liens utiles'.

Le développement des connaissances pour une meilleure gouvernance de l'eau (gestion par bassin versant, lacs, habitats fauniques, débits et prélèvements, etc.) est visé par plusieurs engagements de la Politique (ex. : n<sup>os</sup> 4, 5, 6, 7, 20, 22, 23). On peut consulter l'annexe 2 pour connaître précisément les actions qui découlent de ces engagements.

De façon générale, on peut synthétiser les principales réalisations du MDDEP et de MRNF-Faune Québec sur la collecte et la diffusion des connaissances, au cours de l'année 2003-2004, de la façon qui suit.

Pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

- Établissement de la cartographie de l'aquifère du bassin versant de la rivière Châteauguay;
- Ajout de stations de mesure de la qualité de l'eau sur deux rivières (Rimouski, Kamouraska) parmi les neuf rivières qui n'étaient pas dotées de stations de suivi à long terme de la qualité de l'eau. L'ajout de stations sur les autres rivières (À Mars, Aux Anglais, Bonaventure, Des Escoumins, Du Moulin, Matapédia, Montmorency) a été réalisé au cours du printemps 2004;

- Établissement d'un réseau sentinelle de suivi des lacs de villégiature;
- Mise en œuvre d'un programme de surveillance volontaire des lacs de villégiature;
- Production de trousseaux d'information pour les 33 bassins versants prioritaires qui seront mises à jour sur une base annuelle;
- Production de documents de faits saillants sur la qualité des milieux aquatiques des 33 bassins versants.

#### Pour le MRNF-Faune Québec

- Inventaires d'espèces menacées et vulnérables dans le bassin versant de la rivière L'Assomption;
- Élaboration du plan de conservation des habitats de la tortue des bois de la rivière Noire;
- Mise en œuvre d'actions visant le rétablissement de plusieurs espèces menacées ou vulnérables (alose savoureuse, fouille-roche gris, faucon pèlerin, chevalier cuivré, tortue molle à épine, chevalier cuivré).

Dans le bilan 2003-2004, les efforts en ressources humaines et financières sur les engagements relatifs au développement des connaissances sont évalués à 1,6 M\$.

## **3.2 LA GESTION INTÉGRÉE DU SAINT-LAURENT**

*Implanter la gestion intégrée du Saint-Laurent* est l'une des cinq orientations de la PNE et deux axes d'intervention s'y rattachent.

Trois engagements précis sont associés à ces axes :

- Traduire, par une reconnaissance officielle, la vision gouvernementale du Saint-Laurent comme un patrimoine national à protéger, à développer et à mettre en valeur (engagement 14);
- Mettre en œuvre la gestion intégrée du Saint-Laurent (engagement 15);
- Conclure une nouvelle entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent et en assurer la mise en œuvre (engagement 16).

En 2003-2004, les principales activités ont consisté à développer le concept de la gestion intégrée du Saint-Laurent et à négocier une nouvelle entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent.

De plus, considérant les liens directs entre la gestion des Grands Lacs et l'état du Saint-Laurent, une gestion intégrée doit prendre en compte les réalités inhérentes à ce système hydrographique. Dans cette perspective, le gouvernement s'est engagé à intensifier la participation du Québec au sein des organisations internationales de gestion du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent (engagement 11).

### **3.2.1 Le développement de la gestion intégrée du Saint-Laurent**

Un comité intergouvernemental sur la gestion intégrée du Saint-Laurent a été mis en place afin de développer conjointement un concept pour la gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL) ainsi que des outils de mise en œuvre. Ce comité est composé d'un représentant des ministères suivants : Environnement Canada, Pêches et Océans Canada, Transports Canada, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du

Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune et ministère des Transports du Québec. La mise en place de ce comité découle des négociations dans le cadre de l'entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent.

Le comité a amorcé des consultations auprès du milieu municipal, des communautés autochtones, des groupes d'usagers et de la société civile afin de prendre en compte leurs visions, préoccupations, suggestions et recommandations sur ce type de gestion.

### **3.2.2 L'entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent**

L'entente Saint-Laurent Vision 2000 s'est terminée le 31 mars 2003. Dès 2002, les deux gouvernements avaient amorcé les négociations pour la signature d'une nouvelle entente sur le Saint-Laurent.

En 2003-2004, le Québec a dépensé près de 1,4 M\$ afin de finaliser des actions amorcées dans le cadre de la phase III de l'entente, de réaliser des activités en lien avec les domaines d'intervention du projet d'entente en négociation et d'assurer les négociations de la nouvelle entente. Ces actions répondaient aux résultats ou objectifs suivants :

- Soutenir la mise en œuvre de 150 projets communautaires en vue de faciliter l'accessibilité et le recouvrement des usages du Saint-Laurent;
- Mettre en œuvre des projets de prévention dans 60 usines et évaluer les gains environnementaux et économiques;
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie assurant une gestion de la navigation soucieuse du développement durable sur le Saint-Laurent en concertation avec l'industrie maritime, les acteurs environnementaux, les gouvernements et la population;
- Produire et mettre à jour des outils afin d'améliorer les pratiques de gestion des sédiments;
- Améliorer la compréhension des processus de fonctionnement des écosystèmes du Saint-Laurent pour en assurer le maintien, la sauvegarde et le plein usage;
- Suivre et rendre compte de l'état de l'écosystème du Saint-Laurent;
- Conserver les ressources et réduire la pollution diffuse en milieu agricole;
- Développer la gestion intégrée du Saint-Laurent.

Au 31 mars 2004, la nouvelle entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent n'était pas encore signée. La signature est toutefois prévue en 2005. Le projet d'entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent constituera la première entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec axée sur le développement et la mise en œuvre de la gestion intégrée du Saint-Laurent, en plus de permettre la réalisation de projets concrets dans six domaines d'intervention : accessibilité aux rives, agriculture, implication communautaire et sensibilisation, intégrité écologique, navigation et suivi de l'état du Saint-Laurent.

### **3.2.3 La participation du Québec dans le système Grands Lacs–Saint-Laurent**

L'accroissement de la responsabilité spécifique du Québec à l'égard du Saint-Laurent représente un engagement de la Politique. Le maintien et le développement de liens privilégiés avec les organisations des Grands Lacs ainsi que la mise en valeur et la défense des intérêts du Québec dans ces organisations et centres décisionnels sont parmi les buts visés.

Pour cette première année de mise en œuvre de la Politique, les ressources ont été affectées en priorité aux dossiers permettant d'assurer le respect des engagements officiels du gouvernement du Québec auprès de l'Ontario et des huit États américains des Grands Lacs, dans le cadre des négociations de l'Annexe à la Charte des Grands Lacs. En 2003-2004, le Québec a pleinement et activement pris part à ces pourparlers en participant notamment à huit rencontres et à plus de cent téléconférences. Un appui financier de 255 000 \$ a aussi permis d'assurer au Québec le soutien technique nécessaire pour affirmer concrètement ses positions et amorcer certains travaux qui faciliteront la mise en œuvre non seulement des orientations qui auront été convenues lors de discussions, mais aussi de certains engagements de la PNE.

Le Québec est présent depuis plus de vingt ans au Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent chargé d'appliquer les ordonnances de gestion des débits et niveaux d'eau du fleuve Saint-Laurent. Actuellement, il est aussi étroitement engagé dans le Groupe d'étude international sur le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent qui a entrepris en 2000, pour la Commission mixte internationale (CMI), une étude quinquennale afin d'examiner et d'évaluer les critères actuellement appliqués pour régulariser les niveaux d'eau dans le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent.

En 2003-2004, MRNF-Faune Québec a reçu 150 000 \$ de la Commission mixte internationale (CMI) et il a investi 450 jours-personnes dans cette étude. Ce financement a notamment permis d'obtenir une description précise de la topographie de la plaine d'inondation du Saint-Laurent fluvial et de développer des indicateurs par la modélisation de divers éléments de l'écosystème fluvial. Parmi les éléments modélisés, on retrouve l'écoulement de l'eau, les milieux humides, l'habitat de la végétation émergente et submergée, l'habitat des poissons, l'habitat des espèces à risque et l'érosion des rives. Ces ressources ont permis de maintenir la participation du Québec à plusieurs travaux courants et aussi de mettre en valeur et d'améliorer les suivis réalisés sur le Saint-Laurent. Grâce à des ressources de l'ordre de 70 000 \$, le MDDEP a pu maintenir sa participation à certains travaux courants en plus d'assurer le suivi de certains enjeux particuliers.

Au cours de l'année 2003-2004, le Québec a aussi pris part aux activités de la Commission des Grands Lacs, dont il est membre associé. En plus de participer aux deux réunions annuelles, le Québec a collaboré au projet « Developing a Water Conservation Tool Kit for the Great Lakes Region ». Quelque 20 000 \$ ont été consacrés au maintien de ces liens privilégiés.

### **3.3 LA PROTECTION DE L'EAU POTABLE**

« Assurer une eau potable de qualité et sécuritaire » est l'un des axes d'intervention les plus importants de la PNE étant donné sa portée sur la santé publique.

Au chapitre 5 de la PNE, on peut lire : *L'approche réglementaire est essentielle pour protéger la santé de la population en ce qui a trait à l'eau potable, mais des mesures complémentaires doivent cependant être envisagées. Pour les eaux de surface, il n'existe actuellement aucune mesure spécifique pour la protection des sources d'approvisionnement en eau potable, alors que c'est le cas pour les eaux souterraines. Par conséquent, il devient nécessaire de protéger les sources de captage d'eau de surface servant à l'alimentation en eau potable. Pour assurer la pérennité des services d'eau, la modernisation des usines existantes de traitement d'eau potable devient une nécessité.*

Afin de bien protéger la santé des Québécois et des Québécoises, on a inscrit trois engagements dans la Politique :

1. Un soutien financier pour la mise aux normes de toutes les installations d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable (engagement 17);
2. Une stratégie de protection des sources de captage d'eau de surface (engagement 18);
3. L'augmentation et l'amélioration des capacités d'intervention, d'enquête, d'évaluation des risques ou des impacts des directions régionales de santé publique, lors d'éventuels dépassements de normes de la qualité de l'eau ou lors de l'écllosion de maladies d'origine hydrique (engagement 19).

### **3.3.1 Le soutien financier aux usines de traitement d'eau potable**

En 2001, dans la foulée de l'incident de Walkerton, en Ontario, le gouvernement du Québec remplaçait le *Règlement sur l'eau potable* par le *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (RQEP) afin que l'eau potable distribuée au Québec respecte des normes parmi les plus sécuritaires actuellement en vigueur en Amérique du Nord. Le *Règlement sur la qualité de l'eau potable* édicte, entre autres exigences, un niveau minimal de traitement de l'eau de consommation. À cet égard, les exploitants des installations s'approvisionnant en eau de surface et desservant moins de 50 000 personnes ont jusqu'en juin 2005 afin d'exécuter sur leurs installations les modifications requises ou de changer de type d'approvisionnement. Les exploitants des installations en eau de surface desservant 50 000 personnes et plus ont pour leur part jusqu'en juin 2007.

Il convient néanmoins de rappeler que les exigences réglementaires concernant le contrôle régulier de la qualité de l'eau potable s'appliquent dans tous les réseaux depuis l'entrée en vigueur du Règlement, de sorte qu'une contamination fécale de l'eau potable sera détectée rapidement dans tout réseau et commandera alors que des mesures soient prises immédiatement par l'exploitant afin de protéger la santé publique. Lorsqu'un réseau en eau souterraine se retrouve dans cette situation, en plus de devoir émettre un avis d'ébullition, il faut apporter des correctifs à l'installation.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a repéré, en août 2000, 90 réseaux d'aqueduc institutionnels, privés et municipaux dont les sources d'eau étaient vulnérables ou le traitement insuffisant pour obtenir une eau conforme aux normes de qualité de l'eau potable. Des modifications ont été exigées. À la suite de l'entrée en vigueur du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a également repéré 200 installations municipales qui ne répondaient pas aux nouvelles exigences de traitement de l'eau de surface. En 2002, ces municipalités ont fait part au Ministère de leurs intentions relativement à la mise aux normes de leurs installations.

Aux fins de l'application du RQEP auquel est associé l'engagement 17 de la PNE, des investissements publics estimés à près de 1,2 G\$ de travaux seraient nécessaires. Toutefois, les programmes gouvernementaux d'aide financière actuels, dont les crédits tant provinciaux que fédéraux sont tous engagés, ne permettront de soutenir qu'environ 500 M\$ de ces investissements. De nouveaux crédits d'aide financière gouvernementale seraient donc nécessaires pour soutenir la réalisation de travaux de près de 700 M\$.

Au cours de l'exercice financier 2003-2004, des versements d'aide financière gouvernementale totalisant près de 10 M\$ (96 % du Québec, 4 % du Canada) ont été effectués pour la mise aux normes d'installations municipales d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable.

### 3.3.2 La stratégie de protection des sources de captage d'eau

Le gouvernement du Québec a amorcé une réflexion sur la protection des sources d'approvisionnement en eau potable. Une revue de littérature des approches élaborées dans les autres provinces canadiennes et ailleurs dans le monde a été réalisée.

Un document de vulgarisation à l'intention des municipalités propriétaires d'une prise d'eau au Québec est en cours de réalisation en vue de sensibiliser celles-ci à la nécessité de bien protéger leur source d'eau. Le document regroupera aussi la revue de littérature, la position du Québec et les orientations retenues, afin d'élaborer une stratégie de protection de la source qui regroupera à la fois les eaux souterraines et les eaux de surface.

Le document mentionne qu'il reviendra à chaque exploitant d'une prise d'eau de tracer le portrait des risques et de les analyser à partir des données de qualité d'eau brute et des sources de pollution situées en amont de sa prise d'eau, à l'intérieur des limites du bassin versant visé. Le MDDEP fournira des outils d'investigation pour évaluer la vulnérabilité de la prise d'eau et hiérarchiser les risques. Un comité de protection de la source d'alimentation en eau potable pourra être formé afin de consulter tous les acteurs. Dans les cas où un organisme de bassin versant est actif, l'exploitant pourra tirer profit de cette expertise locale. Par la suite, un plan d'action sera élaboré et des outils de mise en œuvre de ce plan seront fournis.

### 3.3.3 La consolidation du réseau de santé publique

Le but premier des interventions sur la santé publique, à l'égard de la PNE et du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*, est de prévenir les risques de problèmes de santé liés à la contamination de l'eau, qu'il s'agisse de maladies d'origine hydrique causées par des agents infectieux ou d'intoxication causée par des agents chimiques.

La prévention des maladies d'origine hydrique est une cible prioritaire du Programme national de santé publique 2003-2012, qui comprend les activités suivantes :

- Conduite d'enquêtes épidémiologiques et organisation des activités appropriées lorsque sont signalées des éclosions ou des intoxications reliées à l'eau et conduite d'enquêtes épidémiologiques dans tous les cas de dépassement de normes relatives aux *E. coli* fécaux dans les réseaux de distribution de l'eau;
- Sensibilisation et concertation afin que toutes les directions de santé publique aient accès, en temps opportun, aux déclarations concernant des éclosions, des intoxications ou des dépassements de normes relatives à la qualité de l'eau, lesquelles déclarations sont nécessaires à une intervention précoce pour protéger la santé de la population.

#### Consolidation du réseau de la santé publique

La Direction générale de la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux a octroyé des fonds significatifs à son réseau (directions régionales de santé publique) ainsi qu'à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) :

- Subvention de 535 000 \$ à l'INSPQ pour le volet santé de l'« Étude sur la qualité de l'eau potable dans sept bassins versants en surplus de fumier et impacts potentiels sur la santé » (collaboration MDDEP et MAPAQ);
- Subvention de 46 000 \$ à l'INSPQ pour la révision des normes et critères sur la qualité de l'eau potable.

Si l'on examine le bilan 2003-2004 et que l'on cumule les dépenses relatives aux trois engagements sur la protection de l'eau potable (n<sup>os</sup> 17, 18, 19), on constate que pas moins de 11,1 M\$ ont été affectés à la protection de l'eau potable. Il est à noter que ce montant n'inclut pas les dépenses en ressources humaines affectées à l'application du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*, par les directions centrales et régionales du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

### 3.4 LA PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

L'axe d'intervention 5.2 de la PNE, intitulé « Protéger les écosystèmes aquatiques », comporte une série d'engagements (n<sup>os</sup> 20 à 25) qui touchent à des aspects aussi variés que :

- la protection et la restauration des habitats fauniques, des rives, du littoral et des milieux humides;
- l'établissement de débits réservés écosystémiques et de critères pour l'allocation des prélèvements d'eau et dérivations de cours d'eau;
- la création de réserves aquatiques;
- la réduction des impacts liés aux pratiques d'aménagement forestier sur les milieux aquatiques, riverains et humides.

Parmi ces engagements, les réalisations du gouvernement ont été concentrées particulièrement sur quatre aspects, soit : la protection des habitats fauniques, la réforme du cadre légal et réglementaire de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, la protection d'espaces naturels et l'aménagement forestier. Pour l'ensemble des engagements relatifs à la protection des écosystèmes aquatiques, le gouvernement a investi plus de 3,5 M\$ en 2003-2004.

#### 3.4.1 La restauration et la protection des habitats fauniques

MRNF-Faune Québec est responsable des actions visant la restauration et la protection des habitats fauniques. Dans le cadre de sa mission, ce ministère s'assure, entre autres, de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de son habitat, dans une perspective de développement durable et harmonieux sur les plans culturel, social, économique et régional.

Dans le contexte de la PNE, quatre thèmes ont été retenus et plusieurs activités sont réalisées en continu.

- a) Instaurer un **programme d'acquisition de connaissances** sur les impacts des activités agricoles, industrielles et urbaines sur les habitats fauniques.

Les activités réalisées en 2003-2004 visaient, en priorité, l'évaluation des pertes d'habitats en milieu agricole mais également en milieu forestier. L'orientation retenue a permis d'explorer certaines avenues de solutions en vue de limiter, dans le futur, la dégradation des habitats et de mettre en œuvre des méthodes visant à récupérer les habitats détruits ou perturbés pour ces types de milieux.

Ainsi, à titre d'exemple, l'année 2003 aura vu la finalisation du Plan d'action pour la protection, l'aménagement et la mise en valeur des terres humides de l'Outaouais. Ce plan a été mis en place afin d'assurer la protection durable du territoire et d'augmenter la biodiversité et la qualité des habitats fauniques de la région. Outre la protection du territoire par l'acquisition et la signature d'ententes de conservation, ce plan d'action assure l'aménagement et la restauration des terres humides de la région ainsi que la mise en place d'un plan de gestion agricole au bénéfice de la faune. Un dernier volet assure la mise en valeur du territoire par différentes actions, comme la création de nouveaux accès, une signalisation adéquate et un programme de sensibilisation des chasseurs.

**b) Restaurer et aménager les habitats d'espèces fauniques prioritaires** en vue du maintien de la biodiversité.

C'est sous ce thème que le plus grand nombre d'activités au sein des opérations courantes des différentes directions de MRNF-Faune Québec ont été réalisées en 2003-2004. En effet, MRNF-Faune Québec détermine, pour certaines espèces fauniques, un statut d'espèce menacée ou vulnérable, de même qu'une liste d'espèces susceptibles de le devenir. Parmi les projets réalisés au cours de l'année, mentionnons, entre autres, les travaux dans le milieu naturel ou sur des infrastructures nécessaires au maintien des populations de chevalier cuivré, d'alose savoureuse et de bar rayé.

Par ailleurs, en juillet 2003, le ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs annonçait que des montants importants (MRNF-Faune Québec : 2,5 M\$; Canards Illimités : 2,5 M\$) seraient consacrés à l'acquisition de milieux humides sur des terres privées au Québec, de façon à assurer leur protection. Cet engagement facilitera la mise en œuvre d'une entente plus globale, entre MRNF-Faune Québec, Canards Illimités, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec et Environnement Canada, sur la conservation des milieux humides.

**c) Restaurer, entretenir et gérer des ouvrages ou structures** permettant de maintenir des habitats fauniques en milieu hydrique.

Au cours de la dernière année budgétaire, MRNF-Faune Québec a poursuivi, à même ses opérations courantes, des interventions visant à créer, entretenir et gérer des ouvrages ou des structures permettant de maintenir des habitats fauniques, principalement en milieu hydrique. Ainsi, au moins 14 projets ont été réalisés en cours d'année. À titre d'exemple, mentionnons la finalisation des aménagements fauniques du Parc de la frayère de la rivière aux Pins à Longueuil (arrondissement de Boucherville) et la réalisation de travaux pour l'aménagement et l'entretien de la passe migratoire du Grand-Sault et du barrage municipal de la rivière des Escoumins. Au total, les différentes réalisations ont entraîné des dépenses s'élevant à près de 2,4 M\$.

**d) Développer et instaurer, par bassin versant, un programme de suivi** des aménagements d'habitats fauniques en milieu aquatique

À chaque saison, MRNF-Faune Québec procède à l'évaluation des aménagements fauniques afin d'estimer la contribution de ces aménagements à la protection et à la restauration des habitats fauniques liés au milieu aquatique. MRNF-Faune Québec poursuit ses efforts pour maintenir les liens existants et s'adjoindre le soutien des communautés locales engagées (ex. : Fondation de la faune du Québec), ou désireuses de

s'engager, dans la gestion intégrée des ressources. Il assure l'élaboration des lignes directrices et des éléments de contenu de ce programme de suivi et gère le programme.

e) **Bilan des activités (thèmes)**

Si l'on dresse le bilan financier des actions relatives au respect de l'engagement 20 de la PNE (intensification des activités de connaissances et de développement relatives à la protection et à la restauration des habitats fauniques en milieux aquatique, riverain et humide), tout près de 2,7 M\$ ont été investis dans cet engagement.

**3.4.2 La réforme de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables**

En 2003-2004, l'analyse de l'efficacité du cadre réglementaire actuel quant à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables a été amorcée. L'objectif prioritaire de cette révision demeure la proposition d'un régime de protection de base efficace afin de préserver et d'assurer la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques. En ce sens, l'application des prescriptions de l'actuelle Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI) par les représentants municipaux, ministériels et gouvernementaux doit être évaluée.

Un premier bilan sur l'application de la PPRLPI par les officiers municipaux concernant les prescriptions relatives aux rives, a été réalisé à la suite de la compilation des résultats d'un questionnaire administré en janvier 2003 à plus de 250 organismes municipaux. Ce bilan a été fait en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et des Régions.

Trois autres bilans sont en cours de rédaction :

- Bilan des rencontres et discussions avec des représentants municipaux et gouvernementaux tenues entre juin et septembre 2003;
- Bilan sur la conformité des schémas d'aménagement et de développement (SAD) des MRC aux prescriptions de la PPRLPI et en particulier quant à l'universalité de la couverture de protection accordée aux lacs et cours d'eau;
- Bilan sur l'entretien des cours d'eau municipaux en milieu agricole, pour la saison 2003, à la suite du transfert de cette responsabilité des municipalités locales vers les MRC.

Relativement à la protection des zones inondables, la Commission technique et scientifique sur la gestion des barrages (commission Nicolet) avait déjà formulé des recommandations précises à la suite des inondations torrentielles survenues au Saguenay, en Mauricie et sur la Côte-Nord en 1996. Afin de donner suite à ces recommandations, un projet de PPRLPI modifiée est en préparation. Ce projet comporte un resserrement significatif du cadre normatif applicable aux plaines inondables.

En ce qui a trait à l'amélioration de la couverture de protection des zones inondables, le programme de détermination des cotes de crues de récurrence de 20 ans et de 100 ans (PDCC), administré par le Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ), s'est terminé le 31 mars 2004. Ce programme a déterminé les zones à risque de plus de 200 tronçons de rivières et 14 lacs du territoire de quelque 180 municipalités. Les derniers rapports seront publiés au cours de l'année 2004-2005. Le CEHQ poursuit également une mise à jour des cotes pour certains tronçons du fleuve Saint-Laurent et des

rivières des Prairies, des Mille-Îles, des Outaouais, Richelieu, Chaudière et Châteauguay. Les zones inondables déterminées par le CEHQ doivent être intégrées dans les réglementations municipales avec les prescriptions appropriées, ainsi que le prévoit la PPRLPI.

Du côté des activités de sensibilisation et de formation, le MDDEP s'est engagé, aux côtés de MRNF-Faune Québec et en collaboration avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), à donner des sessions de formation à l'intention des inspecteurs municipaux. Ces sessions, portant sur l'application de la PPRLPI, ont été présentées à dix reprises en région, principalement au cours de l'automne 2003. MRNF-Faune Québec a également produit un guide à l'intention des intervenants municipaux expliquant les éléments essentiels pour la protection des habitats fauniques et, plus particulièrement, de l'habitat du poisson. Enfin, le MDDEP a conçu et distribué deux dépliants de sensibilisation destinés, d'une part, aux propriétaires riverains et, d'autre part, aux producteurs agricoles (tirages de 50 000 exemplaires chacun).

### **3.4.3 La protection des milieux humides et des espaces naturels**

Les principales réalisations sur la protection d'espaces naturels résultent de l'engagement 21 de la PNE, plus spécifiquement sur la protection des milieux humides, et de l'engagement 24 qui stipule que le Québec a pour objectif de se doter d'un réseau de « réserves aquatiques ».

#### *Les milieux humides*

L'inventaire des milieux humides s'est poursuivi au cours de l'année 2003-2004. Le MDDEP a mis sur pied deux groupes de travail. Le premier concerne la sélection des milieux humides prioritaires pour la conservation dans la vallée du Saint-Laurent. Ce groupe est composé d'universitaires, de représentants gouvernementaux du Québec et du Canada et d'ONG de conservation. Les produits réalisés sont une liste de sites prioritaires, accompagnée d'une description écologique des sites, et une stratégie de conservation pour tenter de les protéger.

Un deuxième groupe de travail examine les critères de gestion des milieux humides, puisque seulement un certain pourcentage de ces milieux sera protégé. Actuellement, l'élaboration d'un cadre d'analyse afin d'évaluer de façon rigoureuse les impacts potentiels de travaux à l'intérieur ou à proximité des milieux humides est en cours. Ce cadre d'analyse doit baliser la délivrance des certificats d'autorisation de travaux dans un milieu humide (tourbière, marais, marécage, étang) en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Voici quelques exemples d'actions concrètes du gouvernement pour la protection des milieux humides:

- la protection des battures de Saint-Augustin-de-Desmaures sur le territoire de la Ville de Québec (aide financière de 30 970 \$ accordée par le MDDEP);
- l'inauguration officielle du marais de la Saint-François, dans la région de l'Estrie (aide financière, d'un montant de 369 140 \$, octroyée par le Fonds d'action québécois pour le développement durable);
- l'inauguration des aménagements de la rivière aux Pins qui protègent de façon permanente 150 hectares de la plus importante frayère du couloir fluvial entre Montréal et le lac Saint-Pierre (utilisation de ces milieux par

au moins 16 des 44 espèces de poissons recensées et par plusieurs espèces d'oiseaux migrateurs);

- la protection, l'aménagement et la mise en valeur des terres humides de l'Outaouais (46,45 kilomètres carrés de terres humides situées entre Thurso et Gatineau).

### Les réserves aquatiques

En février 2003, le gouvernement a annoncé qu'il assurait la protection d'un grand joyau patrimonial sur la Côte-Nord, soit la rivière Moisie. Cette annonce a fait de cette rivière la première réserve aquatique projetée du Québec, en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*. Cette annonce a été suivie par celle de la protection d'une autre grande rivière patrimoniale, soit l'Ashuapmushuan. Les audiences publiques sur la réserve aquatique projetée de l'Ashuapmushuan se sont déroulées en 2004. Par ailleurs, les audiences sur la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie pourraient avoir lieu en 2005.

En mars 2003, le gouvernement (MDDEP, MRNF) annonçait la protection de sept grands espaces naturels, soit six réserves de biodiversité et une réserve aquatique couvrant plus de 3 200 kilomètres carrés de lacs, de rivières, de tourbières, de marais et de forêts, en Abitibi et à la Baie-James.

Les sept nouvelles aires protégées et projetées sont les suivantes :

- la réserve de biodiversité de la baie de Boastwain;
- la réserve de biodiversité de la péninsule de Ministikawatin;
- la réserve de biodiversité de la plaine de la Missisicabi;
- la réserve de biodiversité des collines de Muskuchii;
- la réserve de biodiversité des lacs Vaudray et Joannès;
- la réserve de biodiversité du lac Sabourin;
- la réserve aquatique de la rivière Harricana Nord.

La réserve aquatique de la rivière Harricana Nord a été prolongée de 190 km vers le sud, jusqu'au lac Obalski. Cette nouvelle réserve aquatique protégera l'un des principaux hydrosystèmes régionaux et les nouvelles réserves de biodiversité de la plaine de la Missisicabi et de la péninsule de Ministikawatin assureront la sauvegarde d'immenses milieux tourbeux de très grande valeur écologique.

De plus, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Thomas J. Mulcair, annonçait en décembre 2003 l'adoption par le gouvernement des plans de conservation de quatre réserves écologiques projetées dans le cadre du développement du réseau québécois des aires protégées. Ces quatre réserves écologiques projetées sont celles de la Matamec (partie nord) et Paul-Provencher en Côte-Nord, du Ruisseau-Clinchamp en Abitibi-Témiscamingue et de la Grande-Rivière en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

À ce bilan il faut aussi ajouter les 11 territoires annoncés en juillet 2002 dont la protection légale a été complétée en décembre 2004, soit un an après l'adoption de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (L.R.Q., c. C-61.01). De ces onze aires protégées, la rivière Natashquan et la majeure partie de son bassin versant constituent un élément majeur de la protection des grandes rivières du Québec.

Au 31 mars 2004, la constitution de ces nouvelles aires protégées a permis d'atteindre 5,4 % de la superficie en aires protégées, soit 90 082 kilomètres carrés pour 1 243 sites, de telle sorte qu'en moins d'un an le Québec a presque doublé sa superficie consacrée à la conservation de sa biodiversité.

#### Les refuges fauniques

Le refuge faunique sert de moyen pour préserver l'intégrité d'un habitat faunique d'importance. Le refuge faunique est constitué en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* sous la responsabilité de MRNF-Faune Québec.

À ce jour, neuf refuges fauniques ont été créés et plusieurs protègent des milieux humides. Mentionnons à titre d'exemple l'un des derniers créés, le refuge faunique Pierre-Étienne-Fortin, situé sur la rivière Richelieu, dont la réglementation est entrée en vigueur en novembre 2003. L'accès au territoire de reproduction du chevalier cuirvé est interdit entre le 15 juin et le 15 juillet, afin de protéger cette espèce menacée et endémique au Québec.

En 2003-2004, cinq projets de refuges fauniques en milieu aquatique ou humide ont été enclenchés :

- Le refuge faunique de Saint-Barthélemy et Maskinongé (374 ha);
- Le refuge faunique de Pointe-du-Lac;
- Le refuge faunique de la rive nord du lac Saint-Pierre;
- Le refuge faunique de la rivière des Outaouais (marais Thurso, 23 km<sup>2</sup>);
- Le refuge faunique de Bristol (15 km<sup>2</sup>).

#### Les parcs nationaux du Québec

Les parcs nationaux sont un autre outil important pour la protection des milieux humides et des espaces naturels du Québec. Le réseau des parcs nationaux du Québec compte actuellement 23 unités, auxquelles s'ajoute un parc marin qui est situé à la confluence de la rivière Saguenay et de l'estuaire du Saint-Laurent, et que gèrent conjointement les gouvernements du Canada et du Québec. Ce réseau couvre une superficie de plus de 7 545 kilomètres carrés. Le dernier parc créé, en janvier 2004, est le parc national des Pingaluit dans le nord du Québec, qui vise la protection d'un plan d'eau exceptionnel (cratère).

### **3.4.4 L'aménagement forestier**

Les diverses pratiques forestières, de même que la construction et l'entretien des infrastructures routières, peuvent influencer sur la qualité du milieu aquatique. En forêt publique, le gouvernement a établi une série de normes visant à assurer une protection du milieu aquatique en milieu forestier; il s'agit du *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État* (RNI). Le RNI est uniforme partout, sans tenir compte des diverses conditions rencontrées. Or, on connaît la grande diversité des régions sur le plan biophysique.

Le RNI est d'ailleurs en révision. Ainsi, la phase 1 de cette révision porte particulièrement sur les dispositions visant la protection du milieu aquatique. Par ailleurs, lorsque les conditions locales et une évaluation scientifique le justifient, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune peut prescrire ou autoriser des normes différentes du RNI en vertu des articles 25.2 et 25.3 de la *Loi sur les forêts*.

D'autres réalisations du MRNF associées à des objectifs de protection du milieu aquatique répondent à l'une des orientations de la Politique nationale de l'eau : la protection de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques. À cet égard, il est opportun de mentionner l'élaboration d'objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier, dont celui sur la protection du milieu aquatique qui vise le contrôle de l'érosion du réseau routier forestier et le contrôle des hausses de débits de pointe de cours d'eau attribuables à la récolte. Aussi, le MRNF a participé à diverses études, dont : l'analyse du régime hydrique au regard de la récolte; les effets des activités d'aménagement forestier sur l'habitat des salmonidés de la rivière Cascapédia; la physico-chimie des lacs dans le secteur du réservoir Gouin; l'effet des traverses de cours d'eau sur les lieux de fraie.

Les travaux de recherche réalisés par MRNF-Faune Québec ont porté principalement sur l'impact des coupes forestières sur des populations de poissons. La productivité des habitats aquatiques peut être influencée par l'intensité des pratiques forestières. Par ailleurs, le réseau routier (construction et entretien) et la construction de ponts et ponceaux (au moins 1000 par année au Québec) comptent parmi les causes d'apport de sédiments dans les cours d'eau. Plusieurs travaux visent à mieux quantifier ce phénomène afin d'ajuster les normes actuellement en vigueur. Plus de 345 000 \$ ont été investis à cette fin.

### **3.5 L'ASSAINISSEMENT AGRICOLE**

Comme dans beaucoup d'autres pays, l'assainissement agricole et le contrôle de la pollution diffuse sont des défis majeurs. C'est pourquoi un effort important a été réalisé dans le cadre de l'axe d'intervention intitulé « Intensifier l'assainissement agricole ».

Depuis l'été 2002, plusieurs outils à caractère environnemental touchant la production agricole ont été introduits par le gouvernement du Québec. Mentionnons, entre autres, le *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA), le *Règlement sur le captage des eaux souterraines* (RCES), le *Code de gestion des pesticides* et le rapport de la commission du BAPE sur le développement durable de la production porcine.

Ce nouveau contexte a permis au MAPAQ et au MDDEP d'accélérer leurs actions, notamment par la mise en place de la stratégie agroenvironnementale qui vient s'appuyer sur le Plan d'accompagnement agroenvironnemental ferme par ferme (PAA) et par la mise en application du *Règlement sur les exploitations agricoles*.

#### **3.5.1 Le soutien à la conformité réglementaire**

Le programme Prime-Vert du MAPAQ, principalement destiné au soutien à la conformité réglementaire des entreprises agricoles, a contribué, en 2003-2004, à soutenir 1 600 projets d'implantation de bonnes pratiques agroenvironnementales et à aider près de 8 000 entreprises à se doter d'un service d'experts en agroenvironnement, notamment pour la réalisation de plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF) et de bilans de phosphore. Un montant de 25,7 M\$ a été transféré aux exploitations agricoles dans le cadre de ce programme : 17,5 M\$ pour la réalisation d'ouvrages de stockage des déjections animales, 3,8 M\$ pour la pollution diffuse et 4,4 M\$ pour le soutien aux services-conseils en agroenvironnement.

Parmi ces projets, 400 nouveaux ouvrages de stockage de fumier ont été construits, pendant que la capacité d'entreposage de 60 ouvrages était augmentée. Également, plus de 400 fermes ont effectué des travaux pour limiter l'accès des animaux aux cours d'eau et 185 entreprises ont bénéficié d'une aide financière pour l'acquisition d'une rampe d'épandage afin de réduire les inconvénients liés aux odeurs, au moment de l'épandage des lisiers.

En outre, à la suite de l'adoption du REA en juin 2002, le MAPAQ a élaboré une démarche d'accompagnement agroenvironnemental. Il s'agit d'une démarche ferme par ferme au cours de laquelle des agronomes dresseront, pour chaque entreprise participante, un Plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) comprenant un diagnostic de l'entreprise en trois points (phosphore, autres aspects réglementaires, bonnes pratiques agroenvironnementales). Par la suite, un plan d'action permettant à l'entreprise d'atteindre la conformité aux nouvelles normes réglementaires et d'implanter de bonnes pratiques agroenvironnementales sera élaboré, sur la base des éléments soulevés dans le diagnostic. Cette expérience qui est venue confirmer l'à-propos de la stratégie ferme par ferme du MAPAQ montre que, souvent, des solutions simples et peu coûteuses sont efficaces pour rendre les entreprises conformes.

Précisons également qu'une entente est intervenue entre le MAPAQ et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) afin d'appuyer financièrement l'élaboration des PAA et la mise en œuvre d'actions qui y sont précisées, et ce, pour les quatre prochaines années.

### **3.5.2 Les visites ferme par ferme et le bilan de phosphore**

Entre le 15 juin 2002, date de l'entrée en vigueur du *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA), et le 31 mars 2004, les directions régionales du MDDEP ont effectué 12 242 visites ferme par ferme, dont 2 813 sur des fermes porcines. Ces visites se font dans le cadre d'une démarche d'accompagnement et de sensibilisation des producteurs et productrices agricoles à la réglementation qui implique la production d'un plan agroenvironnemental de fertilisation et la transmission au MDDEP d'un bilan de phosphore. En plus, les directions régionales ont effectué 3 032 visites d'inspection dans le contexte des inspections régulières (plaintes, programme de contrôle systématique, cheptels illégaux, épandage, structures d'entreposage). Au total, 15 274 interventions du MDDEP sur les exploitations agricoles ont été réalisées en date du 31 mars 2004.

En ce qui concerne le bilan de phosphore, un total de 13 844 bilans sur les quelque 24 000 attendus ont été transmis au MDDEP en date du 31 mars 2004, soit un taux de réalisation de 58 %. L'établissement d'un bilan de phosphore permet au producteur agricole d'évaluer sa situation relative au phosphore en tenant compte de la quantité de phosphore produite par ses déjections animales par rapport à la quantité qu'il pourra épandre sur ses terres, en considérant leur capacité environnementale de support.

À la suite des recommandations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement quant au développement durable de la production porcine au Québec, le gouvernement a prolongé certaines contraintes s'appliquant à la production porcine. Il jugeait en effet périlleux de lever les contraintes aussi longtemps qu'un plan d'action complet pour assurer une production porcine durable dans le respect de l'environnement et le souci d'une cohabitation harmonieuse n'aura pas été mis en place.

La participation du MAPAQ et du MDDEP, au regard de l'engagement 27 de la PNE qui vise à atteindre, d'ici à 2010, un état d'équilibre quant à la capacité de support en phosphore des sols et à l'adoption des pratiques de conservation, s'élève à 14,6 M\$. Ce montant est composé en majeure partie des dépenses relatives au salaire et au fonctionnement du personnel affecté à l'application du REA pour le MDDEP (3,5 M\$). Pour le MAPAQ, les investissements sont liés à la réduction de la pollution diffuse, c'est-à-dire à l'adoption de meilleures pratiques agroenvironnementales (3,8 M\$), à la réalisation de quatre bancs d'essais (200 000\$), aux ressources humaines engagées dans la réalisation de l'un ou l'autre de ces volets (2,7 M\$) et au soutien aux services-conseils en agroenvironnement (4,4 M\$).

En ce qui concerne l'engagement 28, à la suite de l'adoption du plan d'action « Un environnement à valoriser » issu du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire de mars 1999 et du rendez-vous de mi-parcours d'octobre 2001, le MAPAQ y a investi plus de 22,1 M\$, principalement dans le but d'atteindre la conformité réglementaire sur l'entreposage étanche des fumiers. Outre les ressources humaines du MAPAQ se chiffrant à 4,6 M\$, une somme de 17,5 M\$ en aide financière aux producteurs agricoles vient s'ajouter pour la réalisation d'ouvrages de stockage des déjections animales.

### 3.5.3 La réduction de l'usage des pesticides

Le 3 avril 2003, le *Code de gestion des pesticides* entré en vigueur. Ce code introduit des normes pour l'entreposage et l'utilisation des pesticides en milieu agricole. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce code, le MDDEP a produit du matériel d'information et de sensibilisation pour la clientèle agricole, notamment la brochure intitulée *Le code de gestion des pesticides – En bref*, et des avis aux titulaires de certificats. Un dépliant a également été produit en 2004.

Le *Règlement modifiant le Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides* est également en vigueur depuis le 3 avril 2003. Il élargit la certification à tous les producteurs agricoles qui utilisent des pesticides, à compter de 2005 et selon un échéancier étalé sur trois ans. De plus, en accordant une subvention à la Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec (SOFAD), le MDDEP s'est assuré de rendre accessible une formation à distance sur l'utilisation sécuritaire des pesticides en milieu agricole afin de faciliter la réussite de l'examen exigé pour obtenir le certificat délivré par le MDDEP.

Dans le cadre de la Stratégie phytosanitaire, le MAPAQ et ses partenaires ont pour objectif de rationaliser et de réduire l'emploi des pesticides ou d'en remplacer des usages. À cet effet, le Programme agroenvironnemental de soutien à la Stratégie phytosanitaire, mis en œuvre dans le cadre du plan d'action Saint-Laurent Vision 2000, a appuyé l'initiative de réduire la quantité de pesticides utilisés en agriculture et d'augmenter les superficies cultivées (lutte intégrée) pour les cultures de céréales, maïs, soya, pommes et pommes de terre. Ce programme a pris fin le 31 mars 2003, mais plusieurs des actions entreprises se sont poursuivies, notamment celles qui sont liées à la sensibilisation et à la diffusion d'information.

De plus, au cours de l'année 2003-2004, 18 cahiers d'autoévaluation en gestion intégrée des ennemis des cultures fruitières, des cultures maraîchères, des cultures en serre, des grandes cultures et des pépinières ornementales ont été rendus disponibles aux producteurs et aux conseillers agricoles.

Enfin, des démarches sont en cours afin de poursuivre le soutien financier à la Stratégie phytosanitaire. En plus des productions végétales désignées à l'origine (avoine, blé, orge, maïs, soya, pommes et pommes de terre), le soutien devrait viser la plupart des cultures légumières et fruitières et s'inscrire dans la continuité des efforts déployés antérieurement.

#### **3.5.4 Les autres actions dans le domaine agricole**

##### ***Écoconditionnalité***

L'écoconditionnalité est un instrument d'administration publique qui vise à assurer une cohérence des actions gouvernementales en matière environnementale, une saine gestion des fonds publics et le respect de la législation environnementale.

L'écoconditionnalité favorise le développement durable de l'agriculture en permettant de :

- lier l'aide aux entreprises agricoles au respect des dispositions de la législation et de la réglementation environnementale;
- lier l'aide aux entreprises agricoles à l'atteinte d'objectifs environnementaux;
- favoriser l'adoption de pratiques agroenvironnementales ciblées en leur rattachant des mesures financières particulièrement incitatives.

Au cours de l'année 2003-2004, des travaux d'analyse et de concertation ayant pour but d'établir des principes d'application et des conditions d'introduction de l'écoconditionnalité dans les programmes de soutien aux entreprises agricoles ont été réalisés.

À la suite des recommandations du BAPE sur le développement durable de la production porcine au Québec, le gouvernement a adopté un plan d'action dont fait partie l'écoconditionnalité. Ce plan précise les actions qui devront être réalisées, d'ici à 2010, pour intégrer ce concept aux programmes gouvernementaux d'aide au secteur agricole, particulièrement aux programmes de La Financière agricole du Québec.

##### ***Protection des bandes riveraines***

Trois projets pilotes, coordonnés par le MDDEP, sur l'établissement de corridors boisés et de bandes riveraines en milieu agricole sont en cours. Trois bassins versants ont été retenus, soit : le bassin versant de la rivière Sainte-Anne, le bassin versant de la rivière Nicolet et le bassin versant de la rivière Richelieu. Un groupe de travail pour le suivi et l'orientation des projets pilotes est à l'œuvre au sein du MDDEP et un soutien technique pour le montage des projets est assuré.

##### ***Piscicultures***

L'Association des aquaculteurs du Québec (AAQ), le MDDEP et le MAPAQ ont convenu d'une entente de partenariat sur la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce du Québec (STRADDAQ). La STRADDAQ prévoit une réduction de 40 % des rejets de phosphore des piscicultures, sur une période de 10 ans. Une cinquantaine de piscicultures privées de salmonidés qui représentent 93 % de la production piscicole du Québec sont visées par la mise en œuvre de cette stratégie. De plus, le MAPAQ est à mettre en place un programme d'aide pour soutenir les

entreprises piscicoles dans leur adaptation aux exigences environnementales (Aquableu).

Au cours de la dernière année, MRNF-Faune Québec a réalisé des investissements importants afin de moderniser les installations de la station piscicole gouvernementale de Baldwin à Coaticook, en Estrie, et afin de la rendre conforme aux nouvelles exigences environnementales. Le but visé est d'atteindre un objectif de rejet zéro dans le milieu naturel. À l'extérieur de la station, des étangs d'élevage nécessaires au maintien du chevalier cuivré, une espèce menacée et endémique au Québec, ont été aménagés.

Les dépenses totales, en 2003-2004, pour l'ensemble des engagements de la PNE (engagements 27 à 32) et par l'ensemble des ministères concernés par l'assainissement agricole, ont été évaluées à près de 39 M\$, et cela en incluant les 25,7 M\$ du programme Prime-Vert du MAPAQ.

### **3.6 L'ASSAINISSEMENT INDUSTRIEL**

Les principales réalisations en vue de poursuivre les interventions de dépollution entreprises dans le secteur industriel se trouvent sous l'axe d'intervention « Étendre l'assainissement industriel », tel qu'il est défini dans la PNE.

#### **3.6.1 La réduction des rejets industriels**

L'engagement 33 de la PNE fait référence au Programme de réduction des rejets industriels (PRRI) et est à l'effet d'étendre ce programme à d'autres secteurs industriels que les pâtes et papiers, l'industrie minérale et la première transformation des métaux. En 2003-2004, aucun nouveau secteur n'a été assujéti, par décret, au PRRI. Le prochain secteur visé, soit celui de la chimie organique et inorganique, devrait être décrété en 2005.

Rappelons que l'adoption d'un décret signifie que le processus de délivrance d'attestations d'assainissement aux établissements industriels du secteur décrété peut être enclenché. Ces attestations d'assainissement sont des permis environnementaux qui fixent les conditions d'exploitation de chaque établissement visé. Les attestations d'assainissement étant renouvelables aux cinq ans, le MDDEP peut réexaminer périodiquement ces conditions et notamment resserrer les exigences de rejet pour obtenir une protection accrue du milieu récepteur.

Dans le secteur des pâtes et papiers, premier secteur décrété, une première attestation d'assainissement a été délivrée à chacun des établissements du secteur (62 attestations délivrées depuis 2000). En 2003-2004, le MDDEP a produit une *Méthodologie permettant d'identifier une norme supplémentaire de rejet dans le processus de l'attestation d'assainissement pour le secteur des pâtes et papiers*. À l'aide de cette méthodologie, le Ministère a procédé à l'analyse des études réalisées par chaque établissement industriel sur ses rejets d'eaux usées, en vertu de son attestation d'assainissement. Cette analyse permet de déterminer, au cas par cas, le degré de respect ou de dépassement des objectifs environnementaux de rejet et d'établir le cas échéant des exigences de rejet supplémentaires. En 2003-2004, 18 dossiers ont été traités.

Dans le cas du secteur de l'industrie minérale et de la première transformation des métaux, le décret a été adopté en mai 2002. En 2003-2004, le MDDEP, en collaboration avec les associations industrielles concernées, a procédé à l'élaboration des outils techniques et administratifs

nécessaires pour assurer la préparation puis la délivrance de la première génération d'attestations d'assainissement. Ainsi, un document d'orientation et de référence préliminaire a été produit respectivement pour le secteur de la métallurgie de l'aluminium et pour le secteur minier. Par ailleurs, la rédaction de l'attestation d'assainissement de l'établissement de production de magnésium a été terminée en 2003-2004.

Dans le cadre de l'engagement 34 de la PNE, « Mettre en place un mécanisme de prise en charge des industries non assujetties au Programme de réduction des rejets industriels (PRRI) », l'activité principale associée à cet engagement a consisté à développer des outils de gestion des eaux appropriés à ces industries. Deux actions ont été réalisées, d'abord la rédaction de lignes directrices pour l'industrie agroalimentaire, puis la mise en œuvre des lignes directrices relatives à l'industrie du bois de sciage.

Les lignes directrices applicables à l'industrie agroalimentaire hors réseau servent maintenant d'outil aux analystes des directions régionales du MDDEP. Les lignes directrices s'appliquent principalement aux entreprises qui implantent hors réseau de nouveaux établissements industriels agroalimentaires qui génèrent des rejets dans les eaux de surface. Il existe quelques exceptions à cette application, notamment pour les piscicultures et les entreprises de transformation de poissons et de produits marins ayant des rejets en milieu marin.

En octobre 2000, paraissaient les lignes directrices sur l'industrie du bois de sciage que l'industrie acceptait de mettre en œuvre dès mai 2003. En 2002-2003, un programme d'inspection des scieries a été mis en place par le MDDEP et s'est poursuivi en 2003-2004. Depuis le début du programme, 168 entreprises, dont la capacité de transformation est supérieure à 50 000 mètres cubes de bois rond, ont été visitées, dont 56 en 2003-2004. Le respect par les entreprises des exigences des lignes directrices permet une réduction des rejets dans les cours d'eau, de même qu'une réduction de la contamination de l'eau souterraine.

### **3.6.2 La restauration des parcs à résidus miniers**

Des modifications ont été apportées à la *Loi sur les mines* en 1995, pour obliger les exploitants à déposer un plan de restauration de leurs sites miniers, accompagné d'une garantie financière. Une mesure à caractère rétroactif a aussi été adoptée afin que l'on puisse exiger du responsable la restauration des aires d'accumulation qui étaient inactives avant cette modification de la loi.

La *Loi sur les mines* a de nouveau été modifiée en 2003, notamment afin de réduire au minimum les risques pour l'État de devoir assumer la restauration de certains sites miniers. Ainsi, le ministre peut dorénavant exiger le versement de la totalité de la garantie financière prévue au plan de restauration approuvé, lorsque la situation financière de l'exploitant se détériore ou lorsque la réduction de la durée anticipée de ses activités risque d'empêcher le versement d'une partie ou de la totalité de cette garantie.

Un guide sur les modalités et les exigences générales en matière de restauration des sites miniers au Québec a été produit par le MRNF, en collaboration avec le MDDEP.

La restauration des sites miniers de l'État étant pratiquement terminée, le MRNF se penche maintenant sur la problématique des sites miniers abandonnés. Le Québec compte actuellement 135 aires d'accumulation de résidus miniers ayant un statut d'« aires abandonnées », parce qu'elles n'ont

pas de responsable connu ou solvable. Parmi ces aires, 95 nécessitent des travaux de restauration. Ces sites miniers laissés à l'abandon perturbent l'environnement, affectent les écosystèmes et présentent des risques pour la santé humaine. Les problèmes de contamination émanant de ces sites sont causés principalement par le drainage minier acide. Les investissements nécessaires pour la restauration des sites sont estimés à 67 M\$.

Par ailleurs, le MRNF continue d'appuyer les travaux de la chaire industrielle CRSNG-Poly-UQAT en environnement et gestion des rejets miniers. Le MRNF participe aussi au programme de recherche Neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier (NEDEM) en collaboration avec l'Association minière du Canada, Ressources naturelles Canada et Environnement Canada. Neuf projets de recherche ont été acceptés au cours de l'année.

Ainsi, un montant de 450 300 \$ a été consacré à la réalisation de l'engagement 35 sur la restauration des parcs à résidus miniers, par le MRNF, en 2003-2004.

### **3.7 LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET LES SERVICES D'EAU**

Pas moins de huit engagements (n<sup>os</sup> 43 à 51) ont été pris pour mettre en œuvre des actions visant à « Assurer la pérennité des infrastructures municipales et améliorer la gestion des services d'eau », selon l'axe d'intervention 6.4 de la PNE.

Dans le texte de la PNE décrivant cet axe, on mentionne que des sommes supplémentaires seront nécessaires afin d'assurer la pérennité des infrastructures et des investissements publics, de garantir la protection de la santé publique et des écosystèmes aquatiques, et de maintenir l'expertise québécoise.

À cette fin, il est important que les municipalités améliorent la connaissance de leurs infrastructures en dressant l'inventaire de ces dernières et en formulant des diagnostics caractérisant leur état. Ces connaissances sur la nature et l'état de leurs infrastructures leur permettront de concevoir un plan d'intervention pour leur renouvellement durable. Le gouvernement exigera, graduellement d'ici à 2007, le dépôt d'un tel plan avant de considérer une demande d'aide financière d'une municipalité dans le cadre des programmes d'infrastructures.

Au cours de l'année 2003-2004, les efforts du MAMR ont surtout porté sur la planification de la mise en œuvre des 14 engagements dont il est responsable dans la PNE, sur l'administration des programmes d'aide financière aux infrastructures et sur l'expérimentation de nouvelles technologies afférentes aux infrastructures. Pour sa part, la Société immobilière du Québec (SIQ) a pris des mesures concrètes pour économiser l'eau dans les édifices gouvernementaux.

#### **3.7.1 La pérennité des réseaux municipaux**

En vue d'assurer la pérennité des réseaux municipaux de conduites d'aqueduc et d'égout, le gouvernement du Québec s'est engagé (n<sup>o</sup> 43) à inciter l'ensemble des municipalités à atteindre un taux de renouvellement de ces conduites de 0,8 % par année, d'ici à 2007, et de 1 % d'ici à 2012. Cet engagement de la PNE implique que des investissements publics estimés à près de 1,8 G\$ seront requis jusqu'en 2012. Cependant, les programmes gouvernementaux d'aide financière actuels, dont les crédits tant provinciaux

que fédéraux sont engagés ou réservés aux projets déjà retenus, ne permettront de supporter qu'environ 700 M\$ de ces investissements. Au cours de l'exercice financier de 2003-2004, des versements d'aide financière gouvernementale totalisant près de 14 M\$ ont été effectués pour assurer la pérennité des réseaux municipaux de conduites d'aqueduc et d'égout. Il reste des travaux de près de 1,1 G\$ dont le soutien commanderait de nouveaux crédits d'aide financière gouvernementale.

En ce qui concerne le guide sur l'élaboration des plans d'intervention que devront fournir les municipalités, sa rédaction est en cours. Pour ce qui est des nouvelles technologies (engagement 48), le MAMR a investi 342 000 \$ afin d'évaluer et de faire appliquer les nouvelles technologies en matière de services d'eau.

Si l'on fait le total des dépenses en ressources humaines et en subventions (contribution du gouvernement fédéral exclue), le gouvernement du Québec a investi 2 M\$ dans les engagements (n<sup>os</sup> 43, 44, 46, 48) relatifs au renouvellement des infrastructures, à l'établissement du coût de revient des services d'eau et à l'expérimentation de nouvelles technologies.

### 3.7.2 La conservation de l'eau dans les édifices gouvernementaux

Dans la description de l'engagement 50 de la PNE, les intentions du gouvernement sur la conservation de l'eau sont décrites de la façon suivante : *Dans le cadre de la Stratégie québécoise de conservation de l'eau potable, le gouvernement donnera l'exemple en implantant un programme de conservation de l'eau dans ses propres édifices.*

Au moment d'élaborer la Politique, le gouvernement poursuivait les objectifs suivants :

- Doter tout nouveau bâtiment public d'un compteur d'eau;
- Par la suite, de façon progressive, et ce, dès 2004, doter les édifices existants de compteurs d'eau de façon à pouvoir évaluer, dans un premier temps, la consommation réelle et, ultérieurement, à faire payer l'eau utilisée à son véritable coût;
- Également, dans une perspective de gestion environnementale des ressources collectives et en collaboration avec la Société immobilière du Québec, mettre en place un plan de rénovation pour l'installation d'appareils de réduction de la consommation d'eau.

La Société immobilière du Québec a déjà commencé à réaliser ces objectifs en 2003-2004. Déjà, 36 bâtiments publics sur les 349 que possède la SIQ étaient dotés de compteurs d'eau au 31 mars 2004.

L'installation d'appareils sanitaires à faible consommation d'eau est une mesure très efficace de réduction de la consommation d'eau. À cet égard, mentionnons le projet pilote à l'Atrium de la ville de Québec, qui a permis une réduction de 44 % de la consommation d'eau grâce à l'installation de ce type d'appareil par la SIQ. Ces appareils seront installés dans tous les nouveaux édifices ou dans les édifices existants au moment de rénovations.

Les mesures prises par la SIQ, grâce à sa Politique de gestion environnementale dans toutes ses unités administratives, contribueront à atteindre l'objectif gouvernemental de réduction d'au moins 20 % de la consommation moyenne d'eau par personne, pour l'ensemble du Québec, d'ici sept ans, ainsi qu'il est spécifié à l'engagement 49 de la PNE.

### 3.8 LE TOURISME NAUTIQUE

Cette dernière section du bilan 2003-2004 fait état de certaines activités récréotouristiques liées à l'axe 7.3 de la PNE comme la promotion du tourisme nautique. On y aborde ainsi la mise en valeur des plans d'eau du Québec, la relance de la pêche récréative, le développement de « Sentiers maritimes » le long du Saint-Laurent et la promotion des croisières internationales.

Le tourisme nautique est généralement décrit comme étant « [toute] activité, touristique ou récréotouristique, où l'eau est essentielle pour qu'elle puisse avoir lieu et se développer ». La navigation de plaisance et les différentes croisières en font évidemment partie. Cependant, des activités comme la baignade, la plongée sous-marine, la pêche, l'hébergement ou la restauration en rives, l'observation des mammifères marins à partir de la côte, les sites d'interprétation du patrimoine maritime ou historique maritime, etc., figurent aussi parmi les activités intégrant le tourisme nautique.

La PNE donne un élan au développement d'activités touristiques et récréotouristiques orientées vers une maximisation du potentiel économique touristique de l'eau au Québec. Dans le but de respecter les objectifs de la PNE sur ces activités, cinq engagements (n<sup>os</sup> 52 à 56) ont été retenus. Les dépenses en ressources humaines et financières effectuées par les ministères promoteurs ou partenaires (TQ, MDDEP, MTQ, MRNF, MAMR) pour réaliser les actions découlant de ces engagements s'élèvent à 216 380 \$. Voici une description plus détaillée de ces actions dont le ministère du Tourisme est le principal maître d'œuvre.

#### 3.8.1 Le guide de mise en valeur des plans d'eau du Québec

Le ministère du Tourisme a entrepris, en 2003, d'actualiser le *Guide de mise en valeur des plans d'eau du Québec à des fins récréotouristiques et de conservation du patrimoine*. Ce guide, publié pour une première fois en 2000, est un recueil exhaustif des lois et règlements qui encadrent l'élaboration de projets sur ou près des cours d'eau. De plus, pour le bénéfice des promoteurs, le guide mentionne les principaux programmes gouvernementaux d'aide financière et les coordonnées des principaux organismes qui peuvent intervenir ou apporter leur expertise. On y présente aussi certains projets qui peuvent servir d'exemple ou de référence.

Pour procéder à l'actualisation de ce guide, le ministère du Tourisme a accordé un contrat (9 500 \$) à un consultant externe afin qu'il valide et modifie au besoin le contenu rédactionnel. Le ministère du Tourisme procédera ensuite à l'édition électronique de la deuxième version du guide. Le guide actualisé sera accessible en 2004 sur le site Internet de ce ministère.

#### 3.8.2 La relance de la pêche récréative

Du côté des actions visant à favoriser les activités récréatives, et plus spécifiquement dans le cadre du développement de la pêche sportive, MRNF-Faune Québec a tenu, au cours de la saison 2003-2004 et pour une quatrième année consécutive, la Fête de la pêche. Parmi les nouveautés de l'année dernière, une expérience pilote de pêche dans les camps de vacances a été réalisée auprès de 1 500 jeunes, dans trois régions du Québec.

Rappelons également que la Fête de la pêche offre aux pêcheurs québécois deux jours de pêche sans permis durant lesquels plusieurs partenaires

(pourvoiries, zecs, réserves fauniques et parcs nationaux) de MRNF-Faune Québec offrent des promotions spéciales sur leur territoire. Un programme de soutien à la pêche par des ensemencements de poissons dans certains plans d'eau en collaboration avec des associations régionales ainsi qu'une activité de promotion auprès des jeunes (Pêche en herbe), par des organismes fauniques, s'ajoutent aux actions entreprises.

### 3.8.3 Le Sentier maritime du Saint-Laurent

Afin de mettre en chantier l'engagement 55 sur les sentiers nautiques destinés aux petites embarcations, le ministère du Tourisme s'est assuré de la participation d'un partenaire associatif, la Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK).

Dans un premier temps, les deux parties et des partenaires issus d'organismes gouvernementaux, associatifs et du secteur privé, ont convenu de concentrer leurs actions sur la réalisation du Sentier maritime du Saint-Laurent. Accessible aux kayaks de mer et aux embarcations à faible tirant d'eau pour des randonnées allant de quelques heures à plusieurs jours, il s'agira d'un sentier virtuel, non balisé et non signalisé, qui longera les rives du fleuve et qui maximisera l'utilisation d'infrastructures déjà existantes. Des infrastructures légères pourront être aménagées là où on le jugera nécessaire. Les objectifs du sentier maritime sont de favoriser l'accès au fleuve, de découvrir et d'observer les différents sites fauniques, floristiques et culturels offerts le long du parcours, et cela, en toute sécurité.

Alors que le ministère du Tourisme et la FQCK assurent l'homogénéité du développement et coordonnent les actions ayant un impact provincial, les régions ont la responsabilité de créer leur propre tronçon régional. Ce segment sera appelé *Route bleue régionale*, et le Sentier maritime du Saint-Laurent sera la somme de toutes les routes bleues au Québec.

Deux projets pilotes sont en cours de réalisation, soit la *Route bleue de Manicouagan* et la *Route bleue du Bas-Saint-Laurent*. Ces projets pilotes permettront d'élaborer des outils de référence, de fonctionnement et d'implantation susceptibles d'assister les autres régions qui désirent créer leur route bleue. À cet égard, le ministère du Tourisme et la FQCK ont signé, en 2003-2004, une entente de partenariat, au montant de 25 000 \$, visant à amorcer la rédaction d'outils génériques.

### 3.8.4 Les croisières internationales

Attirer davantage de navires de croisières internationales et de croisiéristes dans le fleuve Saint-Laurent et augmenter les recettes touristiques régionales liées à cette activité figurent parmi les priorités du ministère du Tourisme.

Afin d'atteindre ces objectifs, trois champs d'action sont privilégiés :

1. Démarchage auprès des croisiéristes afin de promouvoir la destination Québec;
2. Soutien aux intervenants régionaux pour bâtir des programmes d'escales terrestres;
3. Aménagement ou réaménagement d'infrastructures d'accueil régionales.

Par voie d'entente de partenariat, le démarchage et la promotion du Québec comme destination croisière sont assurés par l'Association des croisières du Saint-Laurent (ACSL).

À cet effet, en 2003-2004, le ministère du Tourisme a accordé une aide financière de 50 000 \$ à cet organisme composé notamment de ports, d'aéroports et d'offices de tourisme québécois. Une entente triennale de partenariat entre les deux parties, s'étendant jusqu'en 2007, est en cours de négociation.

Par ailleurs, le ministère des Transports du Québec a participé à l'édition 2004 de la Seatrade Cruise Shipping Convention à Miami, en collaboration avec l'Association des croisières du Saint-Laurent. Une contribution financière de 20 000 \$ a été versée par le MTQ. Parallèlement, le ministère des Transports du Québec a publié *L'Atlas des croisières*, édition 2004, au coût de 16 500 \$. Cette publication sert de support pour la promotion des croisières sur le Saint-Laurent.

## CHAPITRE 4

### L'ÉVALUATION ET LE SUIVI ET DE LA POLITIQUE

#### 4.1 L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU

L'évaluation quinquennale de la Politique nationale de l'eau permettra d'apprécier l'atteinte des objectifs en fonction des moyens mis en place pour réaliser les engagements et des résultats attendus. C'est en accord avec l'engagement 57 de la PNE que le gouvernement doit faire cette évaluation.

Au cours de l'année 2003-2004, une réflexion sur un cadre d'évaluation a été amorcée afin de cerner les éléments qu'il était essentiel d'évaluer et les indicateurs permettant d'y répondre. Les prochains bilans annuels devraient servir à déterminer les indicateurs de performance pouvant s'intégrer dans une démarche globale d'évaluation.

#### 4.2 LE CHOIX DES INDICATEURS

Plusieurs types d'indicateurs, administratifs, socio-économiques, environnementaux, sont nécessaires pour faire un suivi rigoureux, d'année en année, des 126 actions découlant des 57 engagements de la PNE. Il s'agit d'indicateurs de première importance, car ils serviront à établir le bilan global et à faire l'évaluation de la PNE après cinq ans de mise en œuvre, ainsi que le dicte l'engagement 57.

En 2003-2004, un premier exercice a été fait en vue de déterminer des indicateurs administratifs et quantitatifs, quand cela était possible. Or, certaines actions ne se prêtent pas à ce type d'indicateurs. De plus, aucun indicateur n'a encore été défini pour plusieurs actions de la PNE, notamment pour les infrastructures municipales et le tourisme nautique. La réflexion sur les indicateurs sera un chantier important pour la prochaine année, notamment en ce qui concerne les indicateurs environnementaux.

Voici quelques indicateurs associés aux principales actions réalisées en 2003-2004. La valeur des indicateurs, dans les tableaux qui suivent, a été établie au 31 mars 2004. Au cours des prochaines années, ces indicateurs seront appelés à être perfectionnés.

##### 4.2.1 Gestion intégrée de l'eau par bassin versant et connaissances

Tableau 4 Indicateurs sur la gestion par bassin versant et connaissances

Indicateurs	Valeur
• Nombre d'organismes de bassin versant financés par le gouvernement sur les 33 bassins prioritaires	<b>22/33</b>
• Nombre de plans directeurs de l'eau (PDE) préliminaires déposés au gouvernement	<b>4/ 33</b>
• Nombre de bassins versants prioritaires où l'inventaire des aquifères est réalisé	<b>1/33</b>
• Nombre de bassins versants prioritaires pour lesquels des données sur la qualité de l'eau sont disponibles en soutien aux organismes de bassin versant (trousses + informations complémentaires)	<b>23/33</b>

• Nombre de bassins versants prioritaires où des documents de faits saillants sur la qualité des milieux aquatiques ont été réalisés	<b>0/33</b>
• Nombre de cartes écologiques produites au niveau des districts écologiques (1:100 000) sur les 33 visées	<b>10/33</b>
• Nombre de cartes écologiques produites au niveau des ensembles topographiques (niveau 5 du cadre écologique de référence)	<b>7/33</b>

Les différentes valeurs du tableau indiquent que, même si la gestion intégrée de l'eau par bassin versant est bien amorcée, les résultats attendus n'en sont qu'à leur début (4 PDE déposés sur 33). Cela s'explique par le fait que le soutien technique et financier aux organismes de bassin versant (OBV) par le gouvernement est relativement récent et que les OBV sont au début de leur cycle de gestion. Dans ce cycle, les OBV ont trois ans pour réaliser leur premier PDE et le cycle complet peut durer jusqu'à huit ans. Quant au développement des connaissances, il se réalise de façon continue et, déjà, certains OBV ont suffisamment d'informations en main pour réaliser certaines actions contenues dans leur PDE.

#### 4.2.2 Gestion intégrée du Saint-Laurent

**Tableau 5 Indicateurs sur la gestion du Saint-Laurent**

<b>Indicateurs</b>	<b>Valeur</b>
• Nombre de comités de zone créés ou mis en place sur les 16 comités prévus	<b>0/16</b>
• Signature de l'entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent	<b>Non</b>
• Mise en place de comité de gestion et de 7 comités de concertation	<b>0/8</b>
• Atteinte des résultats prévus à l'entente	<b>0 %</b>
• Nombre de projets en lien avec le Saint-Laurent réalisés dans le cadre du programme Interactions communautaires	<b>38/45</b>

L'élaboration d'un cadre d'orientation pour la gestion intégrée du Saint-Laurent est en cours, mais cette gestion n'est pas encore amorcée, comme le montrent les indicateurs. De plus, encore aucun comité de zone ou de concertation n'a été créé. De nombreux projets d'interactions communautaires sont toutefois en cours.

#### 4.2.3 Protection de l'eau potable

**Tableau 6 Indicateurs sur la protection de l'eau potable**

<b>Indicateurs</b>	<b>Valeur (%)</b>
• Pourcentage des réseaux municipaux d'alimentation en eau potable, sur les 200 réseaux considérés comme prioritaires par le gouvernement, qui ont à se conformer au <i>Règlement sur la qualité de l'eau potable</i> d'ici à 2007 :	
– 14 réseaux conformes sur 200	<b>7</b>
– 43 réseaux en voie de se conformer sur 200	<b>21,5</b>
– 143 réseaux en recherche de solutions sur 200	<b>71,5</b>

Les indicateurs sur la mise aux normes des installations municipales d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable montrent qu'il reste du travail à faire pour que l'ensemble des réseaux considérés comme prioritaires par le gouvernement soit conforme aux normes du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*.

#### 4.2.4 Protection des écosystèmes aquatiques

**Tableau 7 Indicateurs sur la protection des écosystèmes**

Indicateurs	Valeur
• Nombre de MRC dont les schémas d'aménagement intègrent le cadre normatif relatif à la protection des rives, des plaines inondables et des milieux humides	<b>25/100</b>
• Nombre de rivières ou de tronçons de rivière où un débit écosystémique a été défini	<b>0</b>
• Nombre de bassins versants où un système d'information sur les prélèvements d'eau est opérationnel	<b>0</b>
• Nombre de rivières possédant un statut de « réserves aquatiques » sur les 15 visées par le gouvernement	<b>3/15</b>

Les valeurs du tableau portant sur les indicateurs « Écosystèmes aquatiques » indiquent que peu de gestes ont été faits, en 2003-2004, pour la réalisation des engagements sur les débits réservés et les prélèvements d'eau. La situation est explicable en ce sens que la réalisation des actions découlant de ces engagements n'a débuté qu'en 2004 et que les résultats attendus ne sont prévus qu'en 2005. De plus, étant donné les nombreux autres engagements de cet axe d'intervention, notamment sur la protection des habitats fauniques, de nouveaux indicateurs pour mesurer l'état de situation sur la protection des écosystèmes aquatiques devront être développés.

#### 4.2.5 Assainissement agricole

**Tableau 8 Indicateurs sur l'assainissement agricole**

Indicateurs	Valeur (%)
• Nombre de producteurs membres des clubs-conseils en agroenvironnement et des organismes de gestion des fumiers sur le total des entreprises visées par le REA (7 978/24 000)	<b>33</b>
• Pourcentage des bilans de phosphore reçus sur les 24 000 attendus (13 844/24 000)	<b>58</b>
• Pourcentage des entreprises agricoles visitées sur le total à faire (12 438/24 000)	<b>52</b>
• Pourcentage des entreprises dont l'entreposage des fumiers est conforme à la réglementation	<b>78</b>
• Pourcentage des unités animales pour lesquelles les déjections sont stockées conformément à la réglementation	<b>90</b>
• Mise en œuvre de l'écoconditionnalité dans les programmes de soutien aux entreprises agricoles (action débutant en mai 2004)	<b>0</b>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de piscicultures ayant adhéré à la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec (STRADDAQ) sur le nombre total visé (piscicultures de 5 tonnes et plus = 55)</li> </ul>	<b>0</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de réalisation du portrait des piscicultures</li> </ul>	<b>0</b>

Les valeurs présentées indiquent que la Stratégie agroenvironnementale québécoise a déjà engendré des effets sur l'assainissement agricole. Le nombre de membres de clubs-conseils en agroenvironnement a crû au cours de la dernière année. La progression constante de l'effectif au cours des dernières années témoigne de l'intérêt grandissant des producteurs et des productrices agricoles pour cette formule de services-conseils. Les résultats concernant la conformité relative à l'entreposage des fumiers sont très encourageants. Les entreprises qui ne respectent pas encore la réglementation à ce sujet sont de petite taille et sont caractérisées par une problématique environnementale moins importante. Il faut toutefois signaler qu'uniquement 58 % des bilans de phosphore ont été reçus au 31 mars 2004, alors que 100 % de ces bilans étaient demandés pour le 15 juin 2003.

## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le bilan gouvernemental de la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau (PNE) pour l'année 2003-2004 est plutôt satisfaisant si l'on considère les nouvelles orientations gouvernementales, l'arrivée du Plan de modernisation de l'État et un contexte budgétaire gouvernemental difficile. Ce premier bilan annuel illustre que près de 60 % des 126 actions ciblées dans la PNE sont supportées par des programmes courants des ministères et organismes et sont en voie de réalisation. On y constate par ailleurs que 348 personnes, soit 192 professionnels ou professionnelles et 156 techniciens ou techniciennes, ont contribué de manière directe à la mise en œuvre de ces actions.

Il convient de spécifier que la PNE constitue le regroupement logique de l'ensemble des orientations gouvernementales relatives à l'eau. En ce sens, outre les nouveaux engagements liés entre autres à la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, les redevances et le regroupement des connaissances, certains engagements s'appuient sur des actions antérieures au lancement de la PNE. Celle-ci est venue proposer un nouveau cadre gouvernemental cohérent et davantage intégré dont les résultats, sur le plan de l'efficacité et de l'efficience, se feront sentir au cours des prochaines années.

Ainsi, avant l'annonce de la Politique nationale de l'eau (PNE), certaines actions avaient été entreprises dans la foulée du Symposium sur l'eau et du rapport de la Commission sur la gestion de l'eau au Québec (rapport du BAPE). Également, la protection de l'eau potable et l'assainissement agricole ont connu des modifications réglementaires tout juste avant le lancement de la PNE. On fait ici référence à l'adoption du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* et au *Règlement sur les exploitations agricoles*. La mise en application de ces règlements et la mise en œuvre des engagements 17, 27 et 28 de la PNE sur la qualité de l'eau et l'assainissement agricole se sont réalisées parallèlement. Les programmes sur le renouvellement des infrastructures qui se poursuivent d'année en année se situent dans le même contexte.

Aussi, on peut légitimement se demander si la mise en œuvre de la PNE a déjà modifié nos façons de faire relativement à la nouvelle gouvernance attendue et si elle a contribué à améliorer la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques. Évaluer les façons de faire et les changements environnementaux espérés, notamment au regard de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques, est prématuré à ce stade-ci, car la mise en œuvre de la PNE est encore trop récente pour en déduire toute la portée. C'est d'ailleurs pour cette raison que ce premier bilan doit être considéré comme un bilan administratif plutôt que comme un bilan environnemental. Une plus longue période de mise en œuvre de la PNE et le développement d'indicateurs environnementaux spécifiques s'avéreront nécessaires à une évaluation plus globale. L'établissement d'un cadre d'évaluation de la PNE (réalisation de l'engagement 57) permettra de donner l'heure juste sur le plan environnemental.

En ce qui a trait à l'évaluation financière, la somme totale d'argent investie (75,9 M\$) pour la première année de mise en œuvre de la PNE, dont une somme de 13 M\$ en subventions du gouvernement fédéral, illustre assez clairement l'importance que le gouvernement a accordée à la mise en œuvre de la PNE. Malgré un faible apport en nouvelles ressources humaines et financières, on peut affirmer que, dans un contexte de changements et de restrictions budgétaires, la PNE a connu un bon départ et que chaque

ministère et organisme, selon ses secteurs d'activité, a déployé des efforts remarquables.

Finalement, ce premier bilan nous amène à faire les **recommandations** suivantes :

1. Que des priorités et des échéanciers sur la réalisation des 57 engagements de la PNE soient clairement établis par chacun des ministères et organismes maîtres d'œuvre;
2. Que des budgets et des ressources humaines spécifiquement affectés à la réalisation de ces engagements soient dégagés;
3. Qu'une priorité soit accordée à la définition des indicateurs, qu'ils soient administratifs, socioéconomiques ou environnementaux, au cours de la prochaine année;
4. Que chaque ministère et organisme réalise son propre bilan, en complément au bilan gouvernemental;
5. Que l'on retrouve dans les bilans annuels les projections de réalisation et les développements anticipés pour l'année à venir;
6. Que les prochains bilans soient rédigés en s'inspirant des paramètres du cadre méthodologique d'évaluation de la Politique nationale de l'eau, en voie d'élaboration.

# ANNEXES

## ANNEXE 1

### BILAN 2003-2004 DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES PAR ENGAGEMENT

Axes et engagements de la PNE	Maîtres d'œuvre	*ETC prof. (N)	*ETC tech. (N)	*Subventions et contrats (k\$)	**Bilan 2003-2004 (\$)
<b>Cadre juridique</b>					
1. Entreprendre la révision du cadre juridique concernant l'eau et développer les outils légaux nécessaires à la mise en œuvre de la Politique	MDDEP	0,27	1,20		61 260
Sous-total					<b>61 260</b>
<b>Gestion par bassin versant</b>					
2. Mettre en œuvre progressivement la gestion intégrée par bassin versant	MDDEP	2,53	0,07		149 400
3. Soutenir financièrement et techniquement le fonctionnement de 33 organismes de bassin	MDDEP	8,76	1,60	1 738	2 307 306
Sous-total					<b>2 456 706</b>
<b>Connaissances</b>					
4. Regrouper et développer l'information sur l'eau et les écosystèmes aquatiques requis pour la gouvernance de l'eau	MDDEP	0,05			2 900
5. Entreprendre un inventaire des grands aquifères du Québec	MDDEP	1,50	0,60	300	409 800
6. Approfondir et compléter les connaissances concernant les principaux bassins versants du Québec et soutenir la mise à jour de l'information afférente sur une base permanente	MDDEP	10,54	0,53	315	946 460
7. Appuyer les associations de riverains de lacs de villégiature	MDDEP	0,80	1,05	13	98 800
8. Développer et mettre en place des programmes de sensibilisation et d'éducation à l'intention des divers acteurs de l'eau	MDDEP	1,08		97,2	159 850
Sous-total					<b>1 617 810</b>
<b>Redevances</b>					
9. Développer et mettre en place, de façon progressive à compter de 2003, un régime de redevances pour l'utilisation (prélèvement et rejet) des ressources en eau du Québec	MDDEP	1,68			97 440
Sous-total					<b>97 440</b>
<b>Partenariat</b>					
10. Assurer la participation des nations et des communautés autochtones à la gestion des eaux, dans le cadre des ententes conclues et à conclure entre celles-ci et le gouvernement du Québec	SAA	0,59			34 411
11. Intensifier la participation du Québec au sein des organisations internationales de gestion du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent	MDDEP/MRI	5,20	1,90	185	612 400
12. Intensifier, dans tous les domaines pertinents relatifs à l'eau, la participation et la représentation du gouvernement du Québec, afin de promouvoir ses intérêts et de partager ses compétences dans les ententes, les organisations et les forums internationaux	MRI/MDDEP	1,10			79 800
13. Accentuer les efforts du Québec sur la scène internationale, en soutenant et en facilitant l'exportation de l'expertise publique et privée dans les domaines de la technologie, de la gestion et de la protection de la ressource eau	MDEIE				0
Sous-total					<b>726 611</b>

Axes et engagements de la PNE	Maîtres d'œuvre	*ETC prof. (N)	*ETC tech. (N)	*Subventions et contrats (k\$)	**Bilan 2003-2004 (\$)
<b>Gestion du Saint-Laurent</b>					
14. Traduire, par une reconnaissance officielle, sa vision du Saint-Laurent comme un patrimoine national à protéger, à développer et à mettre en valeur	MDDEP				0
15. Mettre en œuvre la gestion intégrée du Saint-Laurent	MDDEP	1,30		49	124 307
16. Conclure une nouvelle entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent et en assurer sa mise en œuvre	MDDEP	6,06	3,77	820	1 401 347
Sous-total					<b>1 525 654</b>
<b>Qualité de l'eau potable</b>					
17. Soutenir financièrement, au cours des cinq prochaines années, la mise aux normes de toutes les installations d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable	MAMR	4,38		10 004	10 287 040
18. Préparer, d'ici 2004, une stratégie de protection des sources de captage d'eau de surface	MDDEP	0,28		50	66 240
19. Augmenter et améliorer la capacité d'intervention, d'enquête, d'évaluation des risques ou des impacts des directions régionales de santé publique, lors d'éventuels dépassements de normes de la qualité de l'eau ou lors d'éclosion de maladies d'origine hydrique	MSSS	3,20	1,00	581	804 600
Sous-total					<b>11 157 880</b>
<b>Protection des écosystèmes</b>					
20. Intensifier les activités d'acquisition de connaissances et de développement en soutien aux interventions visant la protection et la restauration des habitats fauniques des milieux aquatiques, riverains et humides	MRNF-FQ	4,27	1,06	2 408	2 696 200
21. Élaborer et mettre en œuvre, d'ici 2004, un plan d'action pour la protection, la restauration et la mise en valeur des rives et du littoral des lacs et des cours d'eau, de leurs plaines inondables ainsi que des milieux humides	MDDEP	2,84	0,11	104	273 900
22. Étendre l'application de la Politique de débits réservés écologiques pour la protection du poisson et de ses habitats à d'autres composantes des écosystèmes aquatiques	MDDEP	0,10			5 800
23. Établir, d'ici 2005, des critères pour l'allocation des prélèvements d'eau et des dérivations de cours d'eau	MDDEP	0,30			17 400
24. Doter, d'ici 2005, le Québec d'un réseau de « réserves aquatiques »	MDDEP	4,18	0,02		243 352
25. Réviser, d'ici 2005, les pratiques d'aménagement forestier afin de réduire les impacts sur les milieux aquatiques, riverains et humides	MRNF	4,52	2,19		345 380
26. Mettre en place une stratégie d'assainissement des cours d'eau à l'échelle du bassin versant	MDDEP				0
Sous-total					<b>3 581 772</b>
<b>Assainissement agricole</b>					
27. Atteindre, d'ici 2010, un état d'équilibre quant à la capacité de support en phosphore des sols	MAPAQ	41,70	100,57	8 400	14 640 492
28. Poursuivre et mettre en œuvre les décisions prises lors du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire par le Groupe de travail : « Un environnement à valoriser »	MAPAQ	55,20	36,00	17 500	22 073 503
29. Soutenir, en territoire agricole,	MDDEP	0,30		50	67 400

<b>Axes et engagements de la PNE</b>	<b>Maîtres d'œuvre</b>	<b>*ETC prof. (N)</b>	<b>*ETC tech. (N)</b>	<b>*Subventions et contrats (k\$)</b>	<b>**Bilan 2003-2004 (\$)</b>
l'établissement de corridors riverains boisés en lien avec les milieux naturels					
30. Introduire l'écoconditionnalité dans un ensemble de programmes de soutien financier du secteur agricole	MAPAQ	2,10			121 800
31. Réduire, d'ici 2010, la pression sur l'environnement issue de l'usage des pesticides en milieu agricole	MAPAQ	12,49	2,00	1 068	1 981 420
32. Soutenir techniquement et financièrement les entreprises piscicoles existantes	MAPAQ	1,35	0,75		106 800
Sous-total					<b>38 991 415</b>
<b>Assainissement industriel</b>					
33. Étendre l'application du Programme de réduction des rejets industriels (PRRI)	MDDEP	3,52			203 893
34. Mettre en place un mécanisme de prise en charge des industries non assujetties au PRRI	MDDEP	1,00	1,00		96 000
35. Poursuivre la restauration des parcs de résidus miniers	MRNF	1,00		392,3	450 300
Sous-total					<b>750 193</b>
<b>Assainissement municipal</b>					
36. Inciter les municipalités à réduire de 20 % la fréquence des débordements des réseaux unitaires en temps de pluie	MAMR	0,26	0,01		15 441
37. Éliminer, d'ici 2007, les rejets d'eaux usées par temps sec	MAMR				0
38. Compléter, d'ici 2007, le programme d'assainissement dans plus d'une cinquantaine de petites municipalités de manière à éliminer le rejet d'eaux usées directement dans les cours d'eau	MAMR	0,08			4 640
39. Assurer la désinfection des eaux usées provenant de stations d'épuration, là où la protection des usages le justifie	MAMR	0,05	0,05		2 957
40. Diminuer, d'ici 2005, la toxicité des effluents par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action	MAMR	0,05			2 900
41. Mettre en place une stratégie d'encadrement des rejets urbains au Québec	MDDEP	0,08			4 640
42. Aider les municipalités à assurer la conformité des dispositifs de traitement des eaux usées des résidences isolées	MDDEP	0,03			21 740
Sous-total					<b>52 318</b>
<b>Infrastructures municipales et services d'eau</b>					
43. Inciter l'ensemble des municipalités à atteindre un taux de renouvellement de leurs réseaux de 0,8 % par année d'ici 2007 et de 1 % d'ici 2012	MAMR	2,46		14 000	14 142 680
44. Assurer le respect des normes de qualité lors de la construction, de la réhabilitation ainsi que du remplacement des infrastructures existantes	MAMR	0,04			2 320
45. Atteindre, à partir de 2005, un taux d'utilisation des techniques de réhabilitation des réseaux de 25 % par rapport au remplacement	MAMR				0
46. Développer, en 2003, un outil permettant d'établir le coût de revient des services d'eau	MAMR	0,06			3 480
47. Mesurer la performance de la gestion des services d'eau par le développement d'outils appropriés	MAMR				0
48. Accroître l'expertise québécoise dans les services d'eau en favorisant l'utilisation de nouvelles technologies et des meilleures façons	MAMR	1,07		344	406 060

Axes et engagements de la PNE	Maîtres d'œuvre	*ETC prof. (N)	*ETC tech. (N)	*Subventions et contrats (k\$)	**Bilan 2003-2004 (\$)
de faire					
49 . Élaborer une stratégie québécoise de conservation de l'eau potable qui rende conditionnelle l'attribution de toute aide financière à l'adoption de mesures d'économie d'eau et de réduction des fuites de la part des municipalités	MAMR				0
50. Planter un programme de conservation de l'eau dans les édifices gouvernementaux	SIQ/MDDEP	0,02			1 160
51. Encadrer les délégations de gestion au secteur privé en favorisant l'utilisation de contrats types de gestion et de suivi	MAMR				0
Sous-total					<b>14 555 700</b>
<b>Récréotourisme</b>					
52. Élaborer un programme d'aide aux municipalités et aux organismes du milieu afin de développer un réseau d'accès publics au Saint-Laurent ainsi qu'aux autres plans et cours d'eau du Québec	MDDEP	0,18		9,45	19 890
53. Élaborer une stratégie pour développer la pêche récréative au Québec	MRNF-FQ	0,58			33 640
54. Poursuivre la mise en œuvre des recommandations du Comité de consultation sur la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau	MDDEP	0,20			11 600
55. Soutenir, en collaboration avec la Fédération québécoise du canot et du kayak et les associations touristiques régionales, le développement de sentiers nautiques au Québec	TQ	0,09	0,02	25	30 980
56. Élaborer, d'ici 2005, un plan de développement du tourisme nautique en matière de croisières internationales dans une perspective de développement durable	TQ	0,30	0,02	102	120 270
Sous-total					<b>216 380</b>
<b>Suivi de la Politique</b>					
57. Développer des indicateurs de suivi de la Politique et publier un rapport d'évaluation tous les cinq ans	MDDEP	2,04	0,50		137 320
<b>Total</b>		<b>192</b>	<b>156</b>	<b>58 575</b>	<b>75 928 720</b>

\* Les effectifs professionnels (ETC pro.) et techniques (ETC tech.) et les subventions et contrats sont fournis par les ministères et organismes maîtres d'œuvre de l'engagement, mais aussi par les autres ministères ou organismes partenaires dans la réalisation de l'engagement.

\*\* Le bilan total par engagement (en dollars) comprend les salaires, le fonctionnement et les subventions ou contrats.

#### Légende

- ETC pro. : équivalent temps complet – professionnel ou professionnelle ou année-personne
- ETC tech. : équivalent temps complet – technicien ou technicienne ou secrétaire
- N : nombre
- k\$ : milliers de dollars

## Annexe 2

### BILAN DÉTAILLÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES PAR ACTION ET SELON L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS

Du 1<sup>er</sup> avril 2003 au 31 mars 2004

**Note :** Le salaire d'un équivalent temps complet (ETC) professionnel (pro.) a été estimé à 55 000 \$, celui d'un technicien (tech.) à 35 000 \$ et les coûts de fonctionnement à 3 000 \$. Le total des engagements (\$) comprend les salaires, le fonctionnement et les subventions ou contrats.

ENGAGEMENTS ET ACTIONS DE LA PNE	Responsable Échéance	ETC pro (N)	ETC tech (N)	Subventions, contrats (\$)	Total engagements (\$)	Participation des ministères (ETC + \$)	État d'avancement des actions	Indicateurs de suivi
<b>1. Entreprendre la révision du cadre juridique concernant l'eau et développer les outils légaux nécessaires à la mise en œuvre de la Politique</b>	MDDEP							
1.1. Procéder à la révision du cadre juridique concernant l'eau et développer les outils légaux nécessaires à la mise en œuvre de la Politique	*N. d.	0,27	1,20			MDDEP = pro : 0,17 ETC  Partenaire MAPAQ = pro : 0,1 + tech : 1,2	En cours	N. d.
<b>Total</b>		<b>0,27</b>	<b>1,20</b>	<b>0</b>	<b>61 260</b>			
<b>2. Mettre en œuvre progressivement la gestion intégrée par bassin versant</b>	MDDEP							
2.1. Assurer la mise en œuvre de la gestion intégrée dans les 33 bassins versants prioritaires	En continu	2,52	0,05			MDDEP = pro : 2,32 ETC  Partenaires MAMR = pro : 0,11 MRNF-FQ = pro : 0,07 + tech : 0,05 MTQ = pro : 0,02	Complétée	Nombre d'organismes de bassin versant (OBV) reconnus par le gouvernement : <b>22/33</b>
2.2. Analyser et approuver les plans directeurs de l'eau (PDE) fournis par les organismes de bassin	2004	0,01	0,02			Partenaire MRNF-FQ = pro : 0,01 + tech : 0,02	En cours	Nombre de plans directeurs préliminaires de l'eau déposés au gouvernement : <b>4/33</b>
<b>Total</b>		<b>2,53</b>	<b>0,07</b>	<b>0</b>	<b>149 400</b>			

ENGAGEMENTS ET ACTIONS DE LA PNE	Responsable Échéance	ETC pro (N)	ETC tech (N)	Subventions, contrats (\$)	Total engagements (\$)	Participation des ministères (ETC + \$)	État d'avancement des actions	Indicateurs de suivi
<b>3. Soutenir financièrement et techniquement le fonctionnement de 33 organismes de bassin</b>	<b>MDDEP</b>							
3.1. Soutenir financièrement les organismes de bassin	2003-2004	0,40		1 737 926		<b>MDDEP = pro : 0,4 ETC</b> Financement OBV = 1430 k\$ + 120 k\$ + ROBVQ = 74 k\$ + carte 88 926 \$ + diffusion 25 k\$	Complétée	Nombre d'OBV financés par le gouvernement = <b>22/33</b>
3.2. Soutenir techniquement les organismes de bassin	En continu	8,36	1,60	500		<b>MDDEP = pro : 5,09 + tech : 1,1</b>  <b>Partenaires</b> MTQ = pro : 0,04 MAPAQ = pro : 1,0 MAMR = pro : 0,52 MRNF-FQ = pro : 1,7 + tech : 0,5 + 0,5 k\$ MRNF = pro : 0,01	En cours	N. d.
<b>Total</b>		<b>8,76</b>	<b>1,60</b>	<b>1 738 426</b>	<b>2 307 306</b>			
<b>4. Regrouper et développer l'information sur l'eau et les écosystèmes aquatiques requis pour la gouvernance de l'eau</b>	<b>MDDEP</b>							
4.1. Produire un document d'orientation sur le Portail de l'eau	2004	0,05				<b>MDDEP = pro : 0,05</b>	En cours	Réalisation du document d'orientation = <b>10%</b>
4.2. Réaliser une étude de faisabilité sur le Portail de l'eau	2005						Reportée	Réalisation de l'étude de faisabilité = <b>0%</b>
4.3. Mettre en ligne le Portail de l'eau en réseau avec les partenaires	2005						Reportée	Lancement du portail = <b>non</b>
<b>Total</b>		<b>0,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>2 900</b>			
<b>5. Entreprendre un inventaire des grands aquifères du Québec</b>	<b>MDDEP</b>							
5.1. Réaliser l'inventaire des aquifères sur les 33 bassins prioritaires	En continu	1,40	0,60	290 000		<b>MDDEP = pro : 1,4 + tech : 0,6</b> Contrat 290 k\$	En cours	

ENGAGEMENTS ET ACTIONS DE LA PNE	Responsable Échéance	ETC pro (N)	ETC tech (N)	Subventions, contrats (\$)	Total engagements (\$)	Participation des ministères (ETC + \$)	État d'avancement des actions	Indicateurs de suivi
5.2. Intégrer les résultats de l'étude des aquifères fracturés du sud-ouest du Québec aux schémas d'aménagement des MRC de la région	2004	0,10		10 000		<b>MDDEP = pro : 0,1</b> Contrat 10 k\$	En cours	Nombre de bassins versants où l'inventaire des aquifères est réalisé = <b>3/33</b>
<b>Total</b>		<b>1,50</b>	<b>0,60</b>	<b>300 000</b>	<b>409 800</b>			
<b>6. Approfondir et compléter les connaissances concernant les principaux bassins versants du Québec et soutenir la mise à jour de l'information afférente sur une base permanente</b>	<b>MDDEP</b>							
6.1. Recueillir et regrouper l'information sur les principaux bassins versants du Québec	En continu	7,44	0,53	315 000		<b>MDDEP = pro : 7,38 + tech : 0,33</b> 6 300 heures labo (315 k\$)  <b>Partenaire</b> MRNF-FQ = pro : 0,06 + tech : 0,2	En cours	Nombre de bassins versants où des trousseaux d'information sont disponibles = <b>23/33</b>
6.2. Produire les cartes écologiques pour les 33 bassins prioritaires	En continu	3,10				<b>MDDEP = pro : 3</b>  <b>Partenaire</b> MRNF-FQ = pro : 0,01	En cours	Nombre de cartes écologiques produites au niveau des districts écologiques = <b>10/33</b> et au niveau des ensembles topographiques = <b>7/33</b>
<b>Total</b>		<b>10,54</b>	<b>0,53</b>	<b>315 000</b>	<b>946 460</b>			
<b>7. Appuyer les associations de riverains de lacs de villégiature</b>	<b>MDDEP</b>							
7.1. Élaborer un programme de connaissance sur les lacs en appui aux associations de riverains de lacs de villégiature	2004	0,70	1,05	12 500		<b>MDDEP = pro : 0,6 + tech : 1</b> 250 heures laboratoire (12,5 k\$)  <b>Partenaire</b> MRNF-FQ = pro : 0,1 + tech : 0,05	En cours	Nombre de lacs couverts par le programme de connaissance = <b>10/an</b>  Nombre de lacs participant au programme d'échantillonnage volontaire = <b>26/an</b>
7.2. Élaborer un programme de soutien technique pour les associations de riverains de lacs de villégiature	2005	0,10				<b>MDDEP = pro : 0,1 ETC</b>	En cours	N. d.
<b>Total</b>		<b>0,80</b>	<b>1,05</b>	<b>12 500</b>	<b>98 800</b>			

ENGAGEMENTS ET ACTIONS DE LA PNE	Responsable Échéance	ETC pro (N)	ETC tech (N)	Subventions, contrats (\$)	Total engagements (\$)	Participation des ministères (ETC + \$)	État d'avancement des actions	Indicateurs de suivi
<b>8. Développer et mettre en place des programmes de sensibilisation et d'éducation à l'intention des divers acteurs de l'eau</b>	<b>MDDEP</b>							
8.1. Élaborer des programmes de sensibilisation et d'éducation pour les acteurs de l'eau	2004-2005	1,08		97 209		<b>MDDEP = pro : 1,08 ETC</b> Campagne publicitaire (télévision et quotidiens) sur l'eau : 97,209 \$	En cours	Réalisation de documents de sensibilisation et d'éducation = <b>40 %</b>
<b>Total</b>		<b>1,08</b>	0,00	<b>97 209</b>	<b>159 850</b>			
<b>9. Développer et mettre en place, de façon progressive à compter de 2003, un régime de redevances pour l'utilisation (prélèvement et rejet) des ressources en eau du Québec</b>	<b>MDDEP</b>							
9.1. Mettre en opération le Fonds national de l'eau	2004						Inactive	Mise en opération = <b>non</b>
9.2. Élaborer un système de redevances sur l'utilisation de l'eau	2005	1,68				<b>MDDEP = pro : 1,65 ETC</b>  <b>Partenaire</b> MAPAQ = pro : 0,0269	En cours	Nombre de types d'utilisateurs assujettis à des redevances = <b>0</b>
<b>Total</b>		<b>1,68</b>	0,00	<b>0</b>	<b>97 440</b>			
<b>10. Assurer la participation des nations et des communautés autochtones à la gestion des eaux, dans le cadre des ententes conclues et à conclure entre celles-ci et le gouvernement du Québec</b>	<b>SAA</b>							
10.1. Amener les communautés autochtones à s'impliquer et à participer activement dans leur milieu aux niveaux local et régional, et ce, dans l'intérêt de l'ensemble de la collectivité québécoise en matière de gestion de l'eau		0,59				<b>SAA = pro : 0,083 ETC</b>  <b>Partenaires</b> MDDEP = pro : 0,5 MAMR = pro : 0,01	En cours	N. d.
<b>Total</b>		<b>0,59</b>	0,00	<b>0</b>	<b>34 411</b>			

ENGAGEMENTS ET ACTIONS DE LA PNE	Responsable Échéance	ETC pro (N)	ETC tech (N)	Subventions, contrats (\$)	Total engagements (\$)	Participation des ministères (ETC + \$)	État d'avancement des actions	Indicateurs de suivi
<b>11. Intensifier la participation du Québec au sein des organisations internationales de gestion du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent</b>	<b>MDDEP MRI</b>							
11.1. Signer l'entente internationale afférente à l'Annexe des Grands Lacs	2004	2,20	0,80	35 000		<b>MDDEP + MRI</b> Droit de diffusion (20 k\$) + 15 k\$ = 35 k\$	En cours	N. d.
11.2. Participer aux rencontres de la Commission des Grands Lacs	En continu	0,10	0,30			<b>MDDEP + MRI</b>	En cours	N. d.
11.3. Participer aux travaux de la Commission mixte internationale	En continu	2,80	0,80	150 000		<b>MDDEP + MRI</b>  <b>Partenaire</b> MRNF-FQ = pro : 2,0 + tech : 0,5 + 150 k\$	En cours	N. d.
11.4. Étude canado-américaine sur la voie maritime	2005	0,10				<b>MDDEP + MRI</b>	En cours	N. d.
<b>Total</b>		<b>5,20</b>	<b>1,90</b>	<b>185 000</b>	<b>612 400</b>			
<b>12. Intensifier, dans tous les domaines pertinents relatifs à l'eau, la participation et la représentation du gouvernement du Québec, afin de promouvoir ses intérêts et de partager ses compétences dans les ententes, les organisations et les forums internationaux</b>	<b>MRI MDDEP</b>							
12.1. Définir une stratégie et un programme quinquennal de participation québécoise en ce qui a trait à l'eau dans les conventions et ententes internationales liant les parties et dans les forums et organisations « non liants »	2004	0,40				<b>MDDEP = pro : 0,4</b>	Reportée	N. d.
12.2. Participer aux conventions et ententes « liantes »	En continu	0,40				<b>MDDEP = pro : 0,3 ETC + supplément fonctionnement = 7 k\$</b>	En cours	N. d.

ENGAGEMENTS ET ACTIONS DE LA PNE	Responsable Échéance	ETC pro (N)	ETC tech (N)	Subventions, contrats (\$)	Total engagements (\$)	Participation des ministères (ETC + \$)	État d'avancement des actions	Indicateurs de suivi
						<b>Partenaire</b> MRNF-FQ = pro : 0,1		
12.3. Participer aux forums non liants en environnement (ne donnant pas lieu à des conventions, protocoles ou accords obligeant les parties)	En continu	0,20				<b>MDDEP</b> = pro : 0,2 ETC + supplément de fonctionnement = 9 k\$	En cours	N. d.
12.4. Réaliser un bilan annuel de l'implication du Québec dans les organisations et forums internationaux du secteur de l'eau	2004	0,10				<b>MDDEP</b> = pro : 0,1 ETC	Reportée	N. d.
<b>Total</b>		<b>1,10</b>	0,00	<b>0</b>	<b>79 800</b>			
<b>13. Accentuer les efforts du Québec sur la scène internationale, en soutenant et en facilitant l'exportation de l'expertise publique et privée dans les domaines de la technologie, de la gestion et de la protection de la ressource eau</b>								
13.1. Développer une stratégie de commerce extérieur et appuyer le développement des marchés extérieurs	En continu						Inactive	N. d.
<b>Total</b>		0,00	0,00	0	<b>0</b>			
<b>14. Traduire, par une reconnaissance officielle, sa vision du Saint-Laurent comme un patrimoine national à protéger, à développer et à mettre en valeur</b>								
14.1. Faire adopter la reconnaissance du statut du Saint-Laurent							Inactive	N. d.
<b>Total</b>		0,00	0,00	0	<b>0</b>			
<b>15. Mettre en œuvre la gestion intégrée du Saint-Laurent</b>								

ENGAGEMENTS ET ACTIONS DE LA PNE	Responsable Échéance	ETC pro (N)	ETC tech (N)	Subventions, contrats (\$)	Total engagements (\$)	Participation des ministères (ETC + \$)	État d'avancement des actions	Indicateurs de suivi
15.1. Élaborer un cadre d'orientation sur la gestion intégrée du Saint-Laurent	2004	1,3		49 000		<b>MDDEP = pro : 1,0</b> Contrat UQUAM = 25 k\$ + Contrat Stratégie Saint-Laurent = 22,5 k\$  <b>Partenaires</b> MAMR = pro : 0,06 MRNF-FQ = pro : 0,1 + 1,5 k\$ MTQ = pro : 0,06 MAPAQ = pro : 0,08	En cours	Pourcentage de réalisation = <b>50 %</b>
15.2. Mettre en place le Comité Saint-Laurent	2005						Reportée	Pourcentage de réalisation = <b>0 %</b>
15.3. Mettre en place les comités de zone	2005						Reportée	Nombre de comités de zones mis en place sur total = <b>0/16</b>
15.4. Élaborer et mettre en œuvre un plan quinquennal de gestion intégrée du Saint-Laurent	2005-2006						Reportée	N. d.
<b>Total</b>		<b>1,30</b>	0,00	<b>49 000</b>	<b>124 307</b>			
<b>16. Conclure une nouvelle entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent et en assurer la mise en œuvre</b>								
<b>MDDEP</b>								
16.1. Conclure l'entente sur le Plan d'action Saint-Laurent	2004	1,35				<b>MDDEP = pro : 1,25 ETC</b>  <b>Partenaire</b> MRNF-FQ = pro : 0,1	En cours	Signature de l'entente = <b>non</b>
16.2. Assurer la mise en œuvre de l'entente	2009	4,71	3,77	819 700		<b>MDDEP</b> Entente Saint-Laurent : dépenses réelles enregistrées au système de suivi budgétaire du MDDEP Entente = 394,7 k\$  <b>Partenaires</b> MTQ = pro : 0,02 MRNF-FQ = Entente : 425 k\$	En cours	N. d.
<b>Total</b>		<b>6,06</b>	<b>3,77</b>	<b>819 700</b>	<b>1 401 347</b>			

ENGAGEMENTS ET ACTIONS DE LA PNE	Responsable Échéance	ETC pro (N)	ETC tech (N)	Subventions, contrats (\$)	Total engagements (\$)	Participation des ministères (ETC + \$)	État d'avancement des actions	Indicateurs de suivi
<b>17. Soutenir financièrement, au cours des cinq prochaines années, la mise aux normes de toutes les installations d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable</b>	<b>MAMR</b>							
17.1. Soutenir financièrement la mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable desservant moins de 50 000 personnes	2005	2,19		4 989 500		<b>MAMR = pro : 2,19</b> Coûts partagés à parts égales entre 17.1 et 17.2 relativement aux projets des opérations 90 et 199 (nombre de réseaux non conformes au <i>Règlement sur la qualité de l'eau potable</i> )	En cours	Pourcentage des réseaux municipaux d'alimentation en eau potable, sur les 200 réseaux considérés comme prioritaires par le gouvernement, qui ont à se conformer au <i>Règlement sur la qualité de l'eau potable</i> d'ici à 2007 : - réseaux conformes (14/200) = <b>7 %</b> - réseaux en voie de se conformer (43/200) = <b>21,5 %</b> - réseaux en recherche de solutions (143/200) = <b>71,5 %</b>
17.2. Soutenir financièrement la mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable desservant 50 000 personnes et plus	2007	2,19		4 989 500		<b>MAMR = pro : 2,19</b> Coûts partagés à parts égales entre 17.1 et 17.2 relativement aux projets des opérations 90 et 199 (nombre de réseaux non conformes au <i>Règlement sur la qualité de l'eau potable</i> )	En cours	
17.3. Documenter les technologies sur le traitement de l'eau potable	En continu	0,50		25 000		<b>Partenaire:</b> MDDEP = pro : 0,5 Contrats Réseau - Guide petits débits : 25 k\$	En cours	N. d.
<b>Total</b>		<b>4,38</b>	0,00	<b>10 004 000</b>	<b>10 287 040</b>			
<b>18. Préparer, d'ici 2004, une stratégie de protection des sources de captage d'eau de surface</b>	<b>MDDEP</b>							

ENGAGEMENTS ET ACTIONS DE LA PNE	Responsable Échéance	ETC pro (N)	ETC tech (N)	Subventions, contrats (\$)	Total engagements (\$)	Participation des ministères (ETC + \$)	État d'avancement des actions	Indicateurs de suivi
18.1. Préparer une revue de la littérature générale sur la protection des sources de captage d'eau	2003	0,20				MDDEP = pro : 0,2	En cours	Réalisation de la revue de littérature = 75 %
18.2. Élaborer la Stratégie sur la protection des sources de captage d'eau	2004	0,08		50 000		MDDEP = pro : 0,08 ETC  Partenaire MAPAQ = Contrat IRDA : 50 k\$	En cours	Élaboration de la stratégie = 50 %
18.3 Mettre en œuvre la stratégie sur la protection des sources de captage d'eau	2004						Reportée	Mise en œuvre de la stratégie = non
<b>Total</b>		<b>0,28</b>	0,00	<b>50 000</b>	<b>66 240</b>			
<b>19. Augmenter et améliorer la capacité d'intervention, d'enquête, d'évaluation des risques ou des impacts des directions régionales de santé publique, lors d'éventuels dépassements de normes de la qualité de l'eau ou lors d'éclosion de maladies d'origine hydrique</b>	<b>MSSS</b>							
19.1. Consolider les équipes du réseau des directions régionales de santé publique (DSP) et de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)	2004	3,20	1,00	581 000		MSSS = pro : 3,0 Étude MSSS-MDDEP-MAPAQ = 535 k\$ INSPQ = 46 k\$  Partenaire MAPAQ = pro : 0,2 + tech : 1,0	En cours	Production de dépliants et révision des normes et critères = 0 %
<b>Total</b>		<b>3,20</b>	<b>1,00</b>	<b>581 000</b>	<b>804 600</b>			
<b>20. Intensifier les activités d'acquisition de connaissances et de développement en soutien aux interventions visant la protection et la restauration des habitats fauniques des milieux aquatiques, riverains et humides</b>	<b>MRNF-FQ</b>							
20.1. Instaurer un programme d'acquisition de connaissances sur les impacts des activités agricoles, industrielles et urbaines sur les habitats fauniques	En continu	0,76	0,05	1 000		MRNF-FQ = pro : 0,8 + tech : 0,1	En cours	N. d.

ENGAGEMENTS ET ACTIONS DE LA PNE	Responsable Échéance	ETC pro (N)	ETC tech (N)	Subventions, contrats (\$)	Total engagements (\$)	Participation des ministères (ETC + \$)	État d'avancement des actions	Indicateurs de suivi
20.2. Restaurer et aménager les habitats d'espèces fauniques prioritaires en vue du maintien de la biodiversité	En continu	2,57	0,87	5 000		MRNF-FQ = pro : 2,6 + tech : 0,9	En cours	N. d.
20.3. Restaurer, entretenir et gérer des ouvrages ou structures permettant de maintenir des habitats fauniques en milieu hydrique	En continu	0,93	0,14	2 402 000		MRNF-FQ = pro : 0,9 + tech. : 0,1 + 2402 k\$	En cours	N. d.
20.4. Mettre en place un programme d'aide afin de soutenir les interventions du milieu dans la protection et la restauration d'habitats fauniques	Sans objet			0			Abandonnée	s. o.
20.5. Développer et instaurer par bassin versant un programme de suivi des aménagements d'habitats fauniques en milieu aquatique	En continu	0,02				MRNF-FQ = pro : 0,02	En cours	N. d.
<b>Total</b>		<b>4,28</b>	<b>1,06</b>	<b>2 408 000</b>	<b>2 696 200</b>			
<b>21. Élaborer et mettre en œuvre, d'ici à 2004, un plan d'action pour la protection, la restauration et la mise en valeur des rives et du littoral des lacs et des cours d'eau, de leurs plaines inondables ainsi que des milieux humides</b>	<b>MDDEP</b>							
21.1. Proposer des réformes à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables	2004	1,70	0,01	1 000		MDDEP = pro : 1,5 + tech : 0,01  <b>Partenaires</b> MAMR = pro : 0,12 MRNF-FQ = pro : 0,05 MRNF = pro : 0,01 MTQ = pro : 0,02	En cours	Nombre de MRC dont les schémas d'aménagement et de développement intègrent le cadre normatif relatif à la protection des rives, des plaines inondables et des milieux humides = <b>25/98</b>

ENGAGEMENTS ET ACTIONS DE LA PNE	Responsable Échéance	ETC pro (N)	ETC tech (N)	Subventions, contrats (\$)	Total engagements (\$)	Participation des ministères (ETC + \$)	État d'avancement des actions	Indicateurs de suivi
21.2. Entreprendre un inventaire et une cartographie des milieux humides et établir une typologie en vue de leur gestion durable, particulièrement pour les Basses-Terres du Saint-Laurent	2005	1,14	0,10	104 000		<b>MDDEP = pro : 1,04</b> Conservation nature et milieu humide (24 k\$) + comité <i>ad hoc</i> milieu humide rivière La Guerre (50 k\$) + Canards Illimités Canada (30 k\$)  <b>Partenaire</b> MRNF-FQ = pro : 0,1 + tech : 0,1	En cours	N. d.
<b>Total</b>		<b>2,84</b>	<b>0,11</b>	<b>105 000</b>	<b>273 900</b>			
<b>22. Étendre l'application de la Politique de débits réservés écologiques pour la protection du poisson et de ses habitats à d'autres composantes des écosystèmes aquatiques</b>	<b>MDDEP</b>							
22.1 Développer une méthodologie d'application des débits réservés écosystémiques	2005	0,10				<b>MDDEP = pro : 0,1 ETC</b>	En cours	Nombre de rivières où un débit écosystémique a été défini = <b>0</b>
<b>Total</b>		<b>0,10</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>5 800</b>			
<b>23. Établir, d'ici 2005, des critères pour l'allocation des prélèvements d'eau et des dérivations de cours d'eau</b>	<b>MDDEP</b>							
23.1. Développer et établir des critères pour l'allocation des prélèvements d'eau et des dérivations de cours d'eau dans les bassins versants du Québec	2005	0,30				<b>MDDEP = pro : 0,3 ETC</b>	Reportée	Nombre de bassins versants où des critères de prélèvement et de dérivation ont été définis = <b>0</b>
<b>Total</b>		<b>0,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>17 400</b>			
<b>24. Doter, d'ici 2005, le Québec d'un réseau de « réserves aquatiques »</b>	<b>MDDEP</b>							
24.1. Répertoire et caractériser les rivières, les lacs, le fleuve, les zones estuariennes et marines représentatives des provinces naturelles du cadre écologique de référence	2005	0,50				<b>MDDEP = pro : 0,5 ETC</b>	En cours	Nombre de rivières possédant un statut de « réserves aquatiques » sur les 15 visées par le gouvernement = <b>3/15</b>

ENGAGEMENTS ET ACTIONS DE LA PNE	Responsable Échéance	ETC pro (N)	ETC tech (N)	Subventions, contrats (\$)	Total engagements (\$)	Participation des ministères (ETC + \$)	État d'avancement des actions	Indicateurs de suivi
24.2. Doter le Québec d'un réseau de réserves aquatiques	En continu	3,68	0,02			<b>MDDEP = pro : 2,5 ETC</b>  <b>Partenaires</b> MRNF-FQ = pro : 1,1 + tech : 0,02 MRNF = pro : 0,08 + tech : 0,004	En cours	Pourcentage d'aires protégées au Québec = <b>5,31 %</b> (indicateur global)
<b>Total</b>		<b>4,18</b>	<b>0,02</b>	<b>0</b>	<b>243 352</b>			
<b>25. Réviser, d'ici 2005, les pratiques d'aménagement forestier afin de réduire les impacts sur les milieux aquatiques, riverains et humides</b>	<b>MRNF</b>							
25.1. Évaluer les impacts des pratiques d'aménagement forestier sur les milieux aquatiques, riverains et humides	2005-2006	1,88	1,59			<b>Partenaire</b> MRNF-FQ : pro : 1,97 + tech : 1,6	En cours	Un rapport en plusieurs chapitres traitant chacun des étapes 1 à 5 avec recommandations conduisant à l'action 25.2
25.2. Proposer des actions aux mesures législatives ou réglementaires, ou encore des stratégies à intégrer dans les plans d'aménagement forestier	2006-2007	2,64	0,60			<b>Partenaire</b> MRNF-FQ = pro : 2,6 + tech : 0,6	En cours	Un rapport sur les étapes 1 et 2 ainsi que, le cas échéant, l'intégration des mesures requises dans le cadre des étapes 3 à 5
25.3. Faire le suivi et la formation sur la révision des pratiques d'aménagement forestier	2006-2007						Inactive	Tournée de formation et mise en place ou maintien d'un suivi systématique
<b>Total</b>		<b>4,52</b>	<b>2,19</b>	<b>0</b>	<b>345 380</b>			
<b>26. Mettre en place une stratégie d'assainissement des cours d'eau à l'échelle du bassin versant</b>	<b>MDDEP</b>							
26.1. Développer une stratégie gouvernementale d'assainissement des eaux à l'échelle du bassin versant	2005						Inactive	N. d.
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			
<b>27. Atteindre, d'ici à 2010, un état d'équilibre quant à la capacité de support en</b>	<b>MAPAQ</b>							

ENGAGEMENTS ET ACTIONS DE LA PNE	Responsable Échéance	ETC pro (N)	ETC tech (N)	Subventions, contrats (\$)	Total engagements (\$)	Participation des ministères (ETC + \$)	État d'avancement des actions	Indicateurs de suivi
<b>phosphore des sols</b>								
27.1. Supporter l'ensemble des entreprises agricoles visées à se conformer au REA et à adopter des pratiques de conservation	2010	37,74	13,00	8 400 000		<b>MAPAQ = pro : 37,5 + tech : 13,0</b> Soutien au REA, pollution diffuse, services-conseils (Prime-Vert) = 8,4 M\$  <b>Partenaire</b> MDDEP = pro : 0,24	En cours	Nombre de producteurs membres des clubs-conseils en agroenvironnement et des organismes de gestion des fumiers sur le total des entreprises visées par le REA (7 978/24 000) = <b>33 %</b>
27.2. Établir le bilan de phosphore des entreprises agricoles	2003		0,07			<b>Partenaire</b> MDDEP = pro : 0,004 + tech : 0,07	En cours	Pourcentage des bilans de phosphore reçus sur les 24 000 attendus (13 844/24 000) = <b>58 %</b>
27.3. Effectuer les visites de contrôle de toutes les entreprises agricoles d'ici 2005	2006	3,96	87,50			<b>Partenaire</b> MDDEP = pro : 3,96 + tech : 87,5 Les 87,5 ETC techniciens ont été engagés pour le contrôle du <i>Règlement sur les exploitations agricoles</i> (REA)	En cours	Pourcentage des entreprises agricoles visitées sur le total à faire (12 438/24 000) = <b>52 %</b>
<b>Total</b>		<b>41,70</b>	<b>100,57</b>	<b>8 400 000</b>	<b>14 640 492</b>			
<b>28. Poursuivre et mettre en œuvre les décisions prises lors du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire par le Groupe de travail : « Un environnement à valoriser »</b>								
<b>MAPAQ</b>								
28.1. Mettre en œuvre les décisions prises lors du forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire	2004	0,20				<b>MAPAQ = pro : 0,2 ETC</b> Supplément coordination et formation = 3,903 k\$	En cours	N. d.
28.2. Contrôler à 100 % les accès aux cours d'eau par les animaux de ferme d'ici 2005	2005						En cours	N. d.
28.3. Poursuivre l'encadrement technico-économique des entreprises agricoles du Québec	2007						En cours	Pourcentage des entreprises dont l'entreposage des fumiers est conforme à la réglementation = <b>78 %</b>

ENGAGEMENTS ET ACTIONS DE LA PNE	Responsable Échéance	ETC pro (N)	ETC tech (N)	Subventions, contrats (\$)	Total engagements (\$)	Participation des ministères (ETC + \$)	État d'avancement des actions	Indicateurs de suivi
28.4. Atteindre 100 % de conformité réglementaire concernant l'entreposage étanche des fumiers	2010	55,00	36,00	17 500 000		<b>MAPAQ = pro : 55 + tech : 36</b> Soutien au REA, ouvrages de stockage (Prime-Vert) = 17,5 M\$	En cours	Pourcentage des unités animales pour lesquelles les déjections sont stockées conformément à la réglementation = <b>90 %</b>
<b>Total</b>		<b>55,20</b>	<b>36,00</b>	<b>17 500 000</b>	<b>22 073 503</b>			
<b>29. Soutenir, en territoire agricole, l'établissement de corridors riverains boisés en lien avec les milieux naturels</b>	<b>MDDEP</b>							
29.1. Élaborer trois projets pilotes pour l'établissement de corridors boisés et de bandes riveraines en milieu agricole	2005	0,30		50 000		<b>MDDEP = pro : 0,2</b> Contrat Éco-Ressource = 20 k\$ Subvention CAPSA = 30 k\$  <b>Partenaire</b> MRNF-FQ = pro : 0,1	En cours	N. d.
<b>Total</b>		<b>0,30</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000</b>	<b>67 400</b>			
<b>30. Introduire l'écoconditionnalité dans un ensemble de programmes de soutien financier du secteur agricole</b>	<b>MAPAQ</b>							
30.1. Implanter l'écoconditionnalité pour l'obtention d'aide financière dans certains programmes de soutien direct à l'agriculture d'ici 2005	2005	2,00				<b>MAPAQ = pro : 1,0 ETC</b>  <b>Partenaires</b> MDDEP = pro : 0,5 MRNF-FQ = pro : 0,5	En cours	Mise en œuvre de l'écoconditionnalité dans les programmes de soutien aux entreprises agricoles = <b>0 %</b> (0/32 000)
30.2. Implanter l'écoconditionnalité liée à la production porcine	2004	0,10				<b>MAPAQ = pro : 0,1 ETC</b>	Reportée	Mise en œuvre de projets pilotes sur la production porcine = <b>0 %</b> (0/2 804)
<b>Total</b>		<b>2,10</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>121 800</b>			
<b>31. Réduire, d'ici 2010, la pression sur l'environnement issue de l'usage des pesticides en milieu agricole</b>	<b>MAPAQ</b>							
31.1. Accentuer l'adoption de la lutte intégrée et le développement de l'agriculture biologique pour réduire la quantité de pesticides et les risques liés à leur emploi	2004-2010	12,49	2,00	1 068 000		<b>MAPAQ = pro : 11 + tech : 2</b> Financement de projets agriculture biologique, lutte	En cours	N. d.

ENGAGEMENTS ET ACTIONS DE LA PNE	Responsable Échéance	ETC pro (N)	ETC tech (N)	Subventions, contrats (\$)	Total engagements (\$)	Participation des ministères (ETC + \$)	État d'avancement des actions	Indicateurs de suivi
						Intégrée, lutte antiparasitaire, réseau d'avertissement sanitaire = 1068 k\$ Surplus fonctionnement : 113 k\$  <b>Partenaire</b> MDDEP = pro : 1,49		
<b>Total</b>		<b>12,49</b>	<b>2,00</b>	<b>1 068 000</b>	<b>1 981 420</b>			
<b>32. Soutenir techniquement et financièrement les entreprises piscicoles existantes</b>								
	<b>MAPAQ</b>							
32.1. Mettre en œuvre la stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec (STRADDAQ)	2004	1,25	0,10			<b>MAPAQ = pro : 0,6 ETC</b>  <b>Partenaire</b> MDDEP = pro : 0,65 + tech : 0,1	En cours	Nombre de piscicultures ayant adhéré à la STRADDAQ sur le nombre total visé (piscicultures de 5 tonnes et plus = 55) = <b>0 %</b>
32.2. Réaliser, d'ici 2005, un portrait aquaenvironnemental des piscicultures	2005	0,10	0,65			<b>Partenaire</b> MDDEP = pro : 0,1 + tech : 0,65	Reportée	Réalisation des portraits sur les piscicultures = <b>0 %</b>
<b>Total</b>		<b>1,35</b>	<b>0,75</b>	<b>0</b>	<b>106 800</b>			
<b>33. Étendre l'application du Programme de réduction des rejets industriels (PRRI)</b>								
	<b>MDDEP</b>							
33.1. Préparer la mise en œuvre du PRRI aux autres secteurs visés	2002-2011	0,02				<b>Partenaire</b> MAPAQ = pro : 0,0154	En cours	Nombre de secteurs industriels assujettis au PRRI sur total visé = <b>2/5</b>
33.2. Délivrer ou renouveler les attestations d'assainissement aux secteurs décrétés	2006	3,50				<b>MDDEP = pro : 3,5 ETC</b>	En cours	Nombre d'établissements avec attestations d'assainissement délivrées sur nombre total décrétés = <b>62/111</b>
<b>Total</b>		<b>3,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>203 893</b>			

ENGAGEMENTS ET ACTIONS DE LA PNE	Responsable Échéance	ETC pro (N)	ETC tech (N)	Subventions, contrats (\$)	Total engagements (\$)	Participation des ministères (ETC + \$)	État d'avancement des actions	Indicateurs de suivi
<b>34. Mettre en place un mécanisme de prise en charge des industries non assujetties au PRRI</b>	<b>MDDEP</b>							
34.1. Mettre en place un mécanisme de prise en charge des industries non assujetties au PRRI	N. d.	1,00	1,00			<b>MDDEP = pro : 1,0 + tech : 1,0</b>	En cours	N. d.
<b>Total</b>		<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0</b>	<b>96 000</b>			
<b>35. Poursuivre la restauration des parcs de résidus miniers</b>	<b>MRNF</b>							
35.1. Restaurer les parcs de résidus miniers du domaine de l'État	2008	0,85		192 300		<b>MRNF</b> Contrats à des firmes spécialisées = total 192,3 k\$  Suivi de travaux de restauration et de gestion de l'eau (69,6 k\$) Travaux de stabilisation et de remise en végétation (76,3 k\$) Inspection de digues (4,8 k\$) Analyses chimiques (41,6 k\$)	En cours	Pourcentage d'aires restaurées sur total à faire = <b>98 %</b>
35.2. Appuyer les travaux de la chaire industrielle CRSNG-Poly-UQAT en environnement et gestion des rejets miniers	2006	0,05		200 000		<b>MRNF</b> Subvention à la chaire industrielle = 200 k\$	En cours	N. d.
35.3. Participer aux travaux de R-D sur les parcs de résidus miniers	En continu	0,10					En cours	N. d.
<b>Total</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>392 300</b>	<b>450 300</b>			
<b>36. Inciter les municipalités à réduire de 20 % la fréquence des débordements des réseaux unitaires en temps de pluie</b>	<b>MAMR</b>							
36.1. Inciter la réduction de la fréquence des débordements des réseaux unitaires en temps de pluie aux endroits où des usages sont les plus	2007	0,26	0,01			<b>MAMR = pro : 0,26 + tech : 0,01</b> Coûts consacrés à	En cours	Réduction de la fréquence de débordement en temps de pluie = <b>0 %</b>

ENGAGEMENTS ET ACTIONS DE LA PNE	Responsable Échéance	ETC pro (N)	ETC tech (N)	Subventions, contrats (\$)	Total engagements (\$)	Participation des ministères (ETC + \$)	État d'avancement des actions	Indicateurs de suivi
susceptibles d'être récupérés (MAMR)						l'identification des réseaux unitaires, à certains projets de Montréal et au projet des travaux de la phase 1 du contrôle des débordements de la Saint-Charles et de la plage Jacques-Cartier à Québec		
36.2. Revoir les conditions d'autorisation de travaux par le MDDEP pour empêcher l'augmentation des débordements (MDDEP)	N. d.						Inactive	N. d.
<b>Total</b>		<b>0,26</b>	<b>0,01</b>	<b>0</b>	<b>15 441</b>			
<b>37. Éliminer, d'ici à 2007, les rejets d'eaux usées par temps sec</b>	<b>MAMR</b>							
37.1. Établir et appliquer une stratégie pour inciter les municipalités à rechercher et à éliminer les raccordements illicites et les branchements croisés	2004-07						Reportée	Pourcentage des municipalités dont le plan d'action a été déposé pour éliminer les rejets d'eaux usées par temps sec = <b>0 %</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			
<b>38. Compléter, d'ici 2007, le programme d'assainissement dans plus d'une cinquantaine de petites municipalités de manière à éliminer le rejet d'eaux usées directement dans les cours d'eau</b>	<b>MAMR</b>							
38.1. Identifier les priorités d'intervention au regard de nuisances environnementales (MDDEP)	2003	0,08				<b>MAMR = pro : 0,04</b> <b>Partenaire</b> MDDEP = pro : 0,04	Complétée	Pourcentage de réalisation = <b>100 %</b>
38.2. Soutenir la réalisation des interventions relatives aux cas prioritaires	2007						Reportée	Pourcentage des municipalités dont les travaux d'assainissement ont été achevés = <b>0 %</b>
<b>Total</b>		<b>0,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>4 640</b>			

ENGAGEMENTS ET ACTIONS DE LA PNE	Responsable Échéance	ETC pro (N)	ETC tech (N)	Subventions, contrats (\$)	Total engagements (\$)	Participation des ministères (ETC + \$)	État d'avancement des actions	Indicateurs de suivi
<b>39. Assurer la désinfection des eaux usées provenant de stations d'épuration, là où la protection des usages le justifie</b>	<b>MAMR</b>							
39.1. Déterminer les endroits et les travaux (plan d'action)	2003	0,05				<b>MAMR = pro : 0,05</b>	Complétée	Pourcentage de réalisation = <b>100 %</b>
39.2. Assurer la désinfection des eaux usées des stations d'épuration identifiées	2007						Reportée	Pourcentage des stations d'épuration qui respectent les exigences de rejet à la suite de la mise en place d'équipements de désinfection = <b>0 %</b>
<b>Total</b>		<b>0,05</b>	0,00	0	<b>2 957</b>			
<b>40. Diminuer, d'ici à 2005, la toxicité des effluents par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action</b>	<b>MAMR</b>							
40.1. Élaborer un plan d'action pour réduire la toxicité des effluents municipaux	2004	0,05				<b>MAMR = pro : 0,05</b> <b>Partenaire</b> MDDEP = pro : 0,04	En cours	Pourcentage des stations d'épuration qui respectent les exigences de rejet en matière de toxicité des effluents = <b>0 %</b>
40.2. Mettre en œuvre un plan d'action	2005						Reportée	N. d.
<b>Total</b>		<b>0,05</b>	0,00	0	<b>2 900</b>			
<b>41. Mettre en place une stratégie d'encadrement des rejets urbains au Québec</b>	<b>MDDEP</b>							
41.1. Élaborer et mettre en œuvre la stratégie d'encadrement des rejets urbains au Québec	2007	0,08				<b>MDDEP = pro : 0,08</b>	En cours	Pourcentage de réalisation de la stratégie = <b>10 %</b>
<b>Total</b>		<b>0,08</b>	0,00	0	<b>4 640</b>			
<b>42. Aider les municipalités à assurer la conformité des dispositifs de traitement des eaux usées des résidences isolées</b>	<b>MDDEP</b>							

ENGAGEMENTS ET ACTIONS DE LA PNE	Responsable Échéance	ETC pro (N)	ETC tech (N)	Subventions, contrats (\$)	Total engagements (\$)	Participation des ministères (ETC + \$)	État d'avancement des actions	Indicateurs de suivi
42.1. Développer un programme de suivi et de contrôle sur la conformité des dispositifs de traitement des eaux usées des résidences isolées	2005						Reportée	N. d.
42.2. Revoir le programme de formation des officiers municipaux afin d'augmenter leurs compétences	2005	0,01		20 000		<b>MDDEP = pro : 0,01</b> Subvention entente COMBEQ = 20 k\$	En cours	N. d.
42.3. Développer des outils afin d'augmenter l'efficacité des dispositifs de traitement des eaux usées des résidences isolées	2005	0,02				<b>MDDEP = pro : 0,02</b>	En cours	N. d.
<b>Total</b>		<b>0,03</b>	0,00	<b>20 000</b>	<b>21 740</b>			
<b>43. Inciter l'ensemble des municipalités à atteindre un taux de renouvellement de leurs réseaux de 0,8 % par année d'ici 2007 et de 1 % d'ici à 2012</b>								
43.1. Élaborer et distribuer aux municipalités un guide de réalisation d'un inventaire, d'un diagnostic et d'un plan d'intervention, en vue du renouvellement de leurs infrastructures d'aqueduc et d'égout	2004						Reportée	N. d.
43.2. Inciter les municipalités à concevoir et à appliquer le plan d'intervention	2005						Reportée	N. d.
43.3. Effectuer le suivi de l'application par les municipalités du plan d'intervention	2007-2012	2,46		14 000 000		<b>MAMR = pro : 2,46</b> Coûts consacrés à l'analyse et au suivi de projets qui contiennent des travaux de renouvellement de conduites (14 M\$). « Approximation des déboursés à considérer avec grande réserve. »	En cours	N. d.
<b>Total</b>		<b>2,46</b>	0,00	<b>14 000 000</b>	<b>14 142 680</b>			

ENGAGEMENTS ET ACTIONS DE LA PNE	Responsable Échéance	ETC pro (N)	ETC tech (N)	Subventions, contrats (\$)	Total engagements (\$)	Participation des ministères (ETC + \$)	État d'avancement des actions	Indicateurs de suivi
<b>44. Assurer le respect des normes de qualité lors de la construction, de la réhabilitation ainsi que du remplacement des infrastructures existantes</b>	<b>MAMR</b>							
44.1. Mesures applicables à court terme pour le contrôle de la qualité des travaux de construction d'infrastructures	2004	0,04				<b>MAMR = pro : 0,04</b>	En cours	Pourcentage de l'échantillon de la procédure de suivi qui satisfait aux items de vérification de l'application des mesures de contrôle de la qualité des travaux d'infrastructures = <b>0 %</b>
44.2. Mesures à développer et à appliquer pour le contrôle de la qualité des travaux de réhabilitation d'infrastructures	2005						Reportée	N. d.
44.3. Suivi de l'application des mesures de contrôle de la qualité des travaux d'infrastructures	2007						Reportée	N. d.
<b>Total</b>		<b>0,04</b>	0,00	0	<b>2 320</b>			
<b>45. Assurer le respect des normes de qualité lors de la construction, de la réhabilitation ainsi que du remplacement des infrastructures existantes</b>	<b>MAMR</b>							
45.1. Développer et diffuser des moyens de favoriser l'utilisation des techniques de réhabilitation des réseaux d'aqueduc et d'égout	2004						Inactive	N. d.
45.2. Suivre la progression de l'utilisation des techniques de réhabilitation des réseaux d'aqueduc et d'égout	2005						Reportée	N. d.
<b>Total</b>		0,00	0,00	0	<b>0</b>			

ENGAGEMENTS ET ACTIONS DE LA PNE	Responsable Échéance	ETC pro (N)	ETC tech (N)	Subventions, contrats (\$)	Total engagements (\$)	Participation des ministères (ETC + \$)	État d'avancement des actions	Indicateurs de suivi
<b>46. Développer, en 2003, un outil permettant d'établir le coût de revient des services d'eau</b>	<b>MAMR</b>							
46.1. Statuer sur le rapport final du projet de développement et d'expérimentation d'une méthode de calcul du coût de revient des services d'eau municipaux entrepris dans le cadre du programme TICQ-1997	2004	0,06				<b>MAMR = pro : 0,06</b>	En cours	N. d.
46.2. Poursuivre et compléter le développement et l'expérimentation de la méthode de calcul du coût de revient des services d'eau municipaux entrepris dans le cadre du programme TICQ-1997	2005						Reportée	N. d.
46.3. Appliquer la méthode développée, mesurer et diffuser ses résultats	2005-2006						Reportée	N. d.
<b>Total</b>		<b>0,06</b>	0,00	0	<b>3 480</b>			
<b>47. Mesurer la performance de la gestion des services d'eau par le développement d'outils appropriés</b>	<b>MAMR</b>							
47.1. État de situation et recommandation quant aux besoins et aux outils, existants ou à développer, les plus appropriés pour mesurer la performance de la gestion des services d'eau municipaux	2004						Inactive	Réalisation de mesures sur la performance de la gestion des services d'eau municipaux = <b>non</b>
47.2. Le cas échéant, faire adapter ou développer les outils choisis	2005						Reportée	N. d.
47.3. Diffuser et expliquer ces outils aux municipalités pour qu'elles les appliquent et mesurent la performance de la gestion de leurs services d'eau	2006						Reportée	N. d.
47.4. Collecter et diffuser les résultats de l'application de ces outils par les municipalités	2007						Reportée	N. d.
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	0,00	0	<b>0</b>			

ENGAGEMENTS ET ACTIONS DE LA PNE	Responsable Échéance		ETC tech (N)	Subventions, contrats (\$)	Total engagements (\$)	Participation des ministères (ETC + \$)	État d'avancement des actions	Indicateurs de suivi
<b>48. Accroître l'expertise québécoise dans les services d'eau en favorisant l'utilisation de nouvelles technologies et des meilleures façons de faire</b>	<b>MAMR</b>							
48.1. Engager le maximum de fonds du sous-volet 1.3 (Expérimentation de nouvelles technologies) du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000	2004	0,74		2 000		<b>MAMR = pro : 0,05</b> <b>Partenaire</b> MDDEP = pro : 0,24 Révision linguistique fiche technologique : 2 k\$	Complétée	Pourcentage d'engagement des fonds du volet 1.3 du programme TICQ-2000 = <b>33 %</b>
48.2. Inventorier, évaluer, faire connaître et faire appliquer les nouvelles technologies et les meilleures façons de faire en matière de services d'eau	2005			342 000		<b>MAMR :</b> Expérimentation de nouvelles technologies : 342 k\$ – Programme d'infrastructures Canada-Québec	En cours	Publication des rapports des comités MDDEP-MAMR = <b>oui</b>
48.3. Produire et diffuser la 3 <sup>e</sup> édition du Répertoire des projets d'expérimentation de nouvelles technologies subventionnés dans le cadre du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec	2007	0,33				<b>MAMR = pro : 0,33 ETC</b>	Reportée	Publication de la 3 <sup>e</sup> édition du répertoire = <b>non</b>
<b>Total</b>		<b>1,07</b>	0,00	<b>344 000</b>	<b>406 060</b>			
<b>49. Élaborer une stratégie québécoise de conservation de l'eau potable qui rende conditionnelle l'attribution de toute aide financière à l'adoption de mesures d'économie d'eau et de réduction des fuites de la part des municipalités</b>	<b>MAMR</b>							
49.1. Élaborer et appliquer une stratégie de conservation de l'eau potable	2004						Reportée	Élaboration de la stratégie = <b>0%</b>
49.2. À l'instar des programmes actuels et pour les futurs programmes, rendre l'attribution d'aide financière aux infrastructures d'eau conditionnelle à l'adoption de mesures d'économie d'eau et de réduction des fuites par les municipalités bénéficiaires	2004						Reportée	Introduction de conditions d'économie d'eau dans les programmes d'aide financière aux infrastructures = <b>non</b>
49.3. Suivi et bilan de l'application de la stratégie et de la condition	2005-2007						Reportée	N. d.

ENGAGEMENTS ET ACTIONS DE LA PNE	Responsable Échéance	ETC pro (N)	ETC tech (N)	Subventions, contrats (\$)	Total engagements (\$)	Participation des ministères (ETC + \$)	État d'avancement des actions	Indicateurs de suivi
<b>Total</b>		0,00	0,00	0	<b>0</b>			
<b>50. Implanter un programme de conservation de l'eau dans les édifices gouvernementaux</b>	<b>SIQ MDDEP</b>							
50.1. Signature d'une entente MDDEP-SIQ annonçant les engagements concernant les immeubles en propriété de la SIQ	2003	0,01				<b>SIQ = pro : 0,01</b>	En cours	Signature de l'entente = <b>non</b>
50.2. Progressivement, à compter de 2004, doter tous les bâtiments publics existants de compteur d'eau	2004	0,01				<b>SIQ = pro : 0,01</b>	En cours	Nombre de bâtiments publics possédant des compteurs d'eau sur total d'édifices = <b>36/349</b>
50.3. Collaborer avec le MDDEP à la mise en place d'un programme de sensibilisation à l'intention des différents partenaires gouvernementaux pour les inciter à réduire leur consommation d'eau dans le cadre de leurs opérations.	N. d.						Inactive	N. d.
<b>Total</b>		<b>0,02</b>	0,00	0	<b>1 160</b>			
<b>51. Encadrer les délégations de gestion au secteur privé en favorisant l'utilisation de contrats types de gestion et de suivi</b>	<b>MAMR</b>							
51.1. Élaborer et diffuser des documents et des critères pour encadrer la délégation de gestion des services d'eau municipaux au secteur privé	2004						Inactive	Diffusion de documents et de critères = <b>non</b>
51.2. Favoriser l'utilisation par les municipalités des documents et des critères élaborés pour encadrer la délégation de gestion de leurs services d'eau au secteur privé	2005						Reportée	Application des mesures pour favoriser l'utilisation des documents et critères = <b>non</b>
51.3. Suivi et bilan des délégations de gestion effectuées	2007						Reportée	N. d.
<b>Total</b>		0,00	0,00	0	<b>0</b>			
<b>52. Élaborer un programme d'aide aux municipalités et aux organismes du milieu afin de développer un réseau d'accès publics</b>	<b>MDDEP</b>							

ENGAGEMENTS ET ACTIONS DE LA PNE	Responsable Échéance	ETC pro (N)	ETC tech (N)	Subventions, contrats (\$)	Total engagements (\$)	Participation des ministères (ETC + \$)	État d'avancement des actions	Indicateurs de suivi
<b>au Saint-Laurent ainsi qu'aux autres plans et cours d'eau du Québec</b>								
52.1. Élaborer le programme d'aide aux municipalités riveraines du <u>Saint-Laurent</u> pour le développement d'accès publics	2004	0,12				<b>MDDEP = pro : 0,02</b> <b>Partenaire</b> MRNF-FQ = pro : 0,1	En cours	Budget versé aux municipalités dans le cadre du programme d'aide = <b>0 \$</b>
52.2. Élaborer un programme d'aide pour les municipalités riveraines des <u>lacs et cours d'eau</u> pour le développement d'accès publics	N. d.						Inactive	Élaboration du programme = <b>0 %</b>
52.3. Mise à jour du Guide de mise en valeur des plans d'eau du Québec à des fins récréotouristiques et de conservation du patrimoine	2004	0,06		9 450		<b>TQ = pro : 0,06</b> Contrat firme privée = 9,45 k\$	En cours	Mise en ligne du guide = <b>non</b>
<b>Total</b>		<b>0,18</b>	0,00	<b>9 450</b>	<b>19 890</b>			
<b>53. Élaborer une stratégie pour développer la pêche récréative au Québec</b>								
53.1. Élaborer et adopter une stratégie de relance de la pêche récréative	2003-2008	0,58				<b>MRNF-FQ = pro : 0,3</b>	En cours	N. d.
<b>Total</b>		<b>0,58</b>	0,00	<b>0</b>	<b>33 640</b>			
<b>54. Poursuivre la mise en œuvre des recommandations du Comité de consultation sur la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau</b>								
54.1. Mettre en œuvre les recommandations du Comité de consultation sur la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau	En continu	0,20				<b>MDDEP = pro : 0,2 ETC</b>	En cours	Nombre de recommandations du rapport mises en œuvre sur le total = <b>19/35</b>
<b>Total</b>		<b>0,20</b>	0,00	<b>0</b>	<b>11 600</b>			
<b>55. Soutenir, en collaboration avec la Fédération québécoise du canot et du kayak et les associations touristiques régionales, le développement de sentiers nautiques au Québec</b>								
	TQ							

ENGAGEMENTS ET ACTIONS DE LA PNE	Responsable Échéance	ETC pro (N)	ETC tech (N)	Subventions, contrats (\$)	Total engagements (\$)	Participation des ministères (ETC + \$)	État d'avancement des actions	Indicateurs de suivi
55.1. Développer un réseau québécois de sentiers maritimes (ou route bleue)	2004	0,09	0,02	25 000		<b>TQ = pro : 0,07 + tech : 0,02</b> Entente de partenariat FQCK : 25 k\$  <b>Partenaire</b> MAMR = pro : 0,02	En cours	N. d.
<b>Total</b>		<b>0,09</b>	<b>0,02</b>	<b>25 000</b>	<b>30 980</b>			
<b>56. Élaborer, d'ici 2005, un plan de développement du tourisme nautique en matière de croisières internationales dans une perspective de développement durable</b>	<b>TQ</b>							
56.1. Dans les villes portuaires bordant le Saint-Laurent, développer le potentiel touristique et les retombées économiques liées aux croisières internationales	2005	0,30	0,02	81 500		<b>TQ = pro : 0,3 + tech : 0,02</b> Entente de partenariat ACSL (50 k\$) + Canadian New England Symposium (15 k\$)  <b>Partenaire</b> MTQ = pro : 0,077 + tech : 0,007 Publication <i>Atlas des croisières</i> , édition 2004 : 16,5 k\$	En cours	N. d.
56.2. Dans les villes portuaires bordant le Saint-Laurent, soutenir les initiatives favorisant le développement des croisières internationales	2005			20 000		<b>Partenaire</b> MTQ = Surplus de fonctionnement : 0,6104 k\$ Seatrade Cruise Shipping Convention et Association des croisières du Saint-Laurent : 20 k\$	En cours	N. d.
<b>Total</b>		<b>0,30</b>	<b>0,02</b>	<b>102 000</b>	<b>120 270</b>			
<b>57. développer des indicateurs de suivi de la Politique et publier un rapport d'évaluation tous les cinq ans</b>	<b>MDDEP</b>							

ENGAGEMENTS ET ACTIONS DE LA PNE	Responsable Échéance	ETC pro (N)	ETC tech (N)	Subventions, contrats (\$)	Total engagements (\$)	Participation des ministères (ETC + \$)	État d'avancement des actions	Indicateurs de suivi
57.1. Faire le suivi des actions découlant des engagements de la Politique de l'eau et développer des indicateurs	2004	1,78	0,50			<b>MDDEP = pro : 0,82 ETC + tech : 0,5 ETC</b>  <b>Partenaires</b> MTQ = pro : 0,08 TQ = pro : 0,02 MAPAQ = pro : 0,2 MAMR = pro : 0,3 MRNF-FQ = pro : 0,05 MRNF = pro : 0,315	En cours	Nombre d'indicateurs identifiés sur nombre total d'actions = 65/126 = <b>52 %</b>
57.2. Faire le bilan annuel sur la mise en œuvre de la Politique	2004	0,05				<b>MDDEP = pro : 0,05 ETC</b>	Complétée	Pourcentage de réalisation = <b>100 %</b>
57.3. Développer la méthodologie d'évaluation du rapport quinquennal	2003-2008	0,21				<b>MDDEP = pro : 0,21 ETC</b>	En cours	Pourcentage de réalisation = <b>2 %</b>
<b>Total</b>		<b>2,04</b>	<b>0,50</b>	<b>0</b>	<b>137 320</b>			
<b>Total général</b>		<b>191,79</b>	<b>155,98</b>	<b>58 575 060</b>	<b>75 928 720</b>			

\* N.d. : Non déterminé

## Bilan en ressources humaines et financières par axe d'intervention de la Politique

Du 1<sup>er</sup> avril 2003 au 31 mars 2004

COMPILATION / AXE D'INTERVENTION	Numéros des engagements	ETC Professionnels et professionnelles	ETC Techniciens et techniciennes	Fonctionnement (k\$)	Contrats et subventions (k\$)	Total engagements par axe d'intervention (\$)
Cadre juridique	1	0,27	1,20	4,4	0,0	61 260
Gestion par bassin versant	2 à 3	11,29	1,67	38,9	1 738,4	2 456 706
Connaissances	4 à 8	13,97	2,18	48,5	724,7	1 617 810
Redevances	9	1,68	0,00	5,0	0,0	97 440
Partenariat	10 à 13	6,89	1,90	112,5	185,0	726 611
Gestion intégrée du Saint-Laurent	14 à 16	7,36	3,77	120,4	868,7	1 525 654
Qualité de l'eau potable	17 à 19	7,86	1,00	28,1	10 635,0	11 157 880
Protection des écosystèmes	20 à 25	16,22	3,38	58,8	2 513,0	3 582 032
Assainissement agricole	27 à 32	113,14	139,32	874,3	27 018,0	38 991 415
Assainissement industriel	33 à 35	5,52	1,00	19,5	392,3	750 193
Assainissement municipal	36 à 42	0,55	0,01	1,7	20,0	52 318
Infrastructures municipales et services d'eau	43 à 51	3,65	0,00	11,0	14 344,0	14 555 700
Activités récréotouristiques	52 à 56	1,35	0,04	4,8	136,0	216 380
Démarrage et suivi de la Politique	57	2,04	0,50	7,6	0,0	137 320
<b>Total</b>		<b>192</b>	<b>156</b>	<b>1 335,41</b>	<b>58 575,1</b>	<b>75 928 720</b>